



PLAIDOYER POUR UN CHANGEMENT : LA CRISE DU LOGEMENT AU CANADA

Rapport annuel au ministre 2022–2023 présenté par le
Bureau du défenseur fédéral du logement

Commission canadienne des droits de la personne

344, rue Slater, 8^e étage / Ottawa, Ontario / K1A 1E1

Numéro sans frais : 1-888-214-1090 | ATS : 1-888-643-3304

Télécopieur : 613-996-9661 | www.chrc-ccdp.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la Commission canadienne des droits de la personne, 2023.

N^o de catalogue : CH1-44F-PDF

ISSN : 2816-6973

Table des matières

Le message de la défenseure fédérale du logement	1
Le droit au logement d'un océan à l'autre	4
Colombie-Britannique : Victoria, Prince George et Vancouver	5
Nunavut et Nunatsiavut : Nain, Hopedale, Goose Bay, Pangnirtung, Rankin Inlet, Iqaluit	8
Québec : Montréal et Saint-Jérôme.....	11
Demander des comptes au gouvernement sur le droit au logement	12
Recommandations au gouvernement du Canada.....	13
Recommandations au ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion	14
Recommandations aux provinces, territoires et municipalités	15
Le Canada a besoin d'une stratégie nationale sur le droit au logement	16
Crise du logement au Canada : le budget 2023 rate la cible	18
Mobiliser les parlementaires.....	21
Mobiliser d'autres niveaux de gouvernement.....	24
Contrôle des obligations internationales du Canada.....	26
Entendre directement les citoyens de tout le Canada	28
Une vague de nouvelles données : La première année de l'outil d'observations de la défenseure	28
Ce que nous avons entendu grâce à notre nouvel outil d'observations.....	30
Amplifier les expériences de problèmes systémiques de logement au Canada	36
Question systémique 1 : La financiarisation.....	36
Question systémique 2 : Les campements	38
Question systémique 3 : Le droit au logement pour les peuples autochtones.....	41
Question systémique 4 : Obstacles à un logement adéquat pour les personnes bispirituelles, trans et non binaires	43
Question systémique 5 : L'itinérance des anciens combattants canadiens	45
Promouvoir le droit au logement.....	46
Maintenir le dialogue sur les droits de la personne	46
Établir des liens	47
Travailler ensemble	48
S'exprimer.....	53
Surveillance du droit au logement	56
L'intersectionnalité du droit au logement et des droits des personnes en situation de handicap.....	56
La nécessité de disposer de meilleures données	59
À propos de nous.....	61
Bref historique du droit au logement au Canada.....	61
À propos du Bureau du défenseur fédéral du logement	62
À propos de la défenseure	63
Annexe A – Recommandations de la défenseure fédérale du logement en 2022–2023.....	64
Annexe B – Recommandations finales de la défenseure fédérale du logement	72

Le message de la défenseure fédérale du logement

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de ma première année complète en tant que première défenseure fédérale du logement au Canada. Ce rapport est un aperçu du travail que mon bureau et moi-même avons réalisé ensemble d'avril 2022 à mars 2023. Une grande partie des données figurant dans ce rapport annuel provient des observations que nous avons reçues du public sur les problèmes systémiques et les besoins non satisfaits en matière de logement dans l'ensemble du Canada. Notre objectif est de vous donner le plus de détails possible afin que votre bureau ait une lecture précise de ce que les gens et les défenseurs du logement dans tout le Canada nous en disent.

Mon rôle le plus important est de renforcer le pouvoir des personnes en première ligne de la crise du logement et de l'itinérance au Canada, et de me faire d'amplifier leur voix jusqu'à votre bureau, Monsieur le Ministre.

Au cours de la dernière année, c'est en allant à la rencontre de personnes de partout au Canada et en les écoutant parler de la façon dont elles vivent la crise du logement et de l'itinérance dans leur communauté que j'ai le plus appris.

En Colombie-Britannique, j'ai entendu des personnes me dire qu'elles passent à travers les mailles du filet de sécurité. Certains sont à deux doigts de se retrouver en situation d'itinérance, comme cet homme que j'ai rencontré et qui a subi un accident de travail qui l'a conduit à vivre dans un campement.

À Prince George, de nombreuses conversations au campement de Moccasin Flats ont porté sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, et sur le fait que de nombreuses personnes non logées avaient l'impression de ne pas avoir d'endroit sécuritaire où aller.

À Vancouver, la disparité était stupéfiante : le campement de tentes de résidents à Crab Park contrastait avec un luxueux navire de croisière au loin.

À Montréal, j'ai visité un centre d'hébergement ouvert 24 heures sur 24 qui accueille chaque jour des personnes non logées ou logées de manière précaire, et qui est situé juste en face d'un immeuble à condos de luxe flambant neuf.

J'ai rendu visite à des habitants du Nunavut et du Nunatsiavut, en partenariat avec Nunavut Tunngavik et Nunatsiavut Kavamanga, et j'ai pu constater la crise du logement qui frappe cette région depuis longtemps et qui constitue un manquement aux droits de la personne nécessitant une attention urgente.

Mais depuis qu'il existe des injustices en matière de logement au Canada, il y a aussi des personnes faisant pression pour que des changements soient apportés. Le mouvement en faveur du droit au logement au Canada a bien avancé. Grâce au lancement en 2017 de la Stratégie nationale sur le logement et à l'adoption en 2019 de la Loi sur la stratégie nationale sur le logement, le droit à un logement adéquat est enfin inscrit pour la première fois dans le droit national.

Les efforts de revendication qui nous ont permis d'aboutir à la Loi sur la stratégie nationale sur le logement ne sont pas terminés. Il reste encore beaucoup à faire, surtout au regard du budget fédéral 2023, qui passe complètement à côté de la crise du logement la plus pressante que le pays n'ait jamais connue.

Le budget est avare d'idées nouvelles et l'argent frais alloué pour le logement est nettement insuffisant. Il ne fait même pas mention de la crise de l'itinérance. C'est tout simplement inacceptable.

Les sommes allouées dans le budget sont nettement insuffisantes pour endiguer la vague de perte de logements et d'itinérance qui déferle sur le pays. Le budget ne respecte pas non plus l'engagement du Canada en faveur du droit fondamental au logement et n'évoque même pas le principe voulant que le logement soit un droit de la personne.

C'est pourquoi, partout au Canada, les gens doivent continuer à faire valoir leurs droits, à exiger d'être entendus et à défendre leurs intérêts, ceux de leurs voisins et de leurs communautés.

Nous voyons ces revendications se déployer dans les villes et les communautés d'un bout à l'autre du pays. Les travailleurs de première ligne empêchent les gens de passer à travers les mailles de notre filet de sécurité passablement amoché. Les dirigeants du secteur dénoncent les coûts élevés d'un financement insuffisant du logement, de la santé et des services sociaux – coûts humains, coûts sociaux et coûts économiques. Les militants et les défenseurs font pression pour que des changements soient apportés à tous les niveaux de gouvernement.

Une approche coordonnée impliquant les gouvernements à tous les niveaux doit être adoptée pour mettre fin à la crise du logement au Canada, et le gouvernement fédéral doit montrer la voie suivre.

Mon travail consiste à faire en sorte que la discussion reste centrée sur les droits de la personne. Il faut se faire amplifier la voix des gens et militer en leur faveur et avec eux. Plus important encore, je travaille directement avec les personnes qui vivent dans des logements inadéquats ou qui sont en situation d'itinérance afin que nous puissions trouver ensemble des solutions à la crise du logement.

En rencontrant des gens un peu partout au Canada, j'ai pu constater à quel point les gens veulent faire partie de la solution.

À Prince George, j'ai rencontré des défenseurs locaux qui préconisent des solutions communautaires pour les résidents des campements de la ville. Tous ces gens ont travaillé ensemble pour fournir de l'eau potable, des salles de bain, un jardin communautaire et des solutions de logement.

À Victoria, j'ai rencontré un homme vivant dans le campement de Stadacona Park qui a acheté son propre balai pour pouvoir nettoyer les terrains de tennis tous les jours. Il était très fier de prendre soin de ses voisins pour que tous puissent partager un espace propre.

Voici les histoires qui m'ont le plus marquée dans la dernière année. L'histoire de personnes qui utilisent les meilleurs outils dont elles disposent pour revendiquer leur droit à un espace et en faire leur chez-soi.

Nous devons travailler tous ensemble pour que le droit au logement devienne une réalité et pour nous assurer que le droit au logement soit une priorité absolue pour les gouvernements.

Je demeure toutefois convaincue qu'ensemble, nous pouvons et nous parviendrons à concrétiser le droit au logement au Canada.

Cordialement,

Marie-Josée Houle,

Défenseure fédérale du logement

Le droit au logement d'un océan à l'autre

Au cours de la période 2022-2023, la défenseure fédérale du logement s'est fixé comme priorité de rencontrer les personnes directement touchées par le logement inadéquat et l'itinérance.

L'une des tâches de la défenseure fédérale du logement est de consulter les détenteurs de droits et les groupes de la société civile sur le droit au logement au Canada. Rencontrer les gens, là où ils vivent, permet à la défenseure d'établir des relations directes avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits et d'avoir des conversations personnelles avec les personnes qui vivent dans des logements inadéquats ou qui sont en situation d'itinérance et qui n'ont peut-être pas toujours accès à la technologie des réunions virtuelles.

Ces visites sont essentielles pour informer la défenseure des réalités uniques auxquelles sont confrontées les personnes dans les différentes régions du pays. Elles offrent la possibilité de travailler avec des partenaires de tous les secteurs pour trouver des solutions significatives. Il est important de noter que les visites d'engagement de la défenseure alimentent ses examens, ses recherches, ses rapports et ses recommandations à l'intention des responsables gouvernementaux.

L'année dernière, des personnes de partout au Canada nous ont fait part des problèmes systémiques en matière de logement les plus préoccupants dans leur ville et dans leur communauté, et qui ont une incidence sur leur situation. La défenseure s'est rendue dans plusieurs communautés pour rencontrer les gens en personne :

- Colombie-Britannique : Victoria, Prince George et Vancouver
- Nunavut et Nunatsiavut : Nain, Hopedale, Goose Bay, Pangnirtung, Rankin Inlet, Iqaluit
- Québec : Montréal et Saint-Jérôme
- Winnipeg, Manitoba
- Saskatoon, Saskatchewan

Des milliers de personnes à travers le pays voient leur droit à un logement adéquat violé. L'abordabilité pour ceux et celles qui en ont le plus besoin s'effrite. La précarité du logement s'accroît. Les personnes risquent de passer à travers les mailles de plus en plus nombreuses du filet de sécurité et de se retrouver en situation d'itinérance. Les campements sont plus visibles que jamais.

Le Canada a du pain sur la planche.

Comme les Canadiens et Canadiennes continuent de ressentir les effets de la crise du logement et de l'itinérance, nous continuerons à amplifier leur voix et leurs expériences et à faire pression pour que des solutions soient apportées.

Au terme d'une année bien remplie de visites dans tout le pays, trois faits marquants ressortent : les visites de la défenseure en Colombie-Britannique, dans le Nord et au Québec.

Besoins impérieux en matière de logement dans l'ensemble du Canada

En 2021, près de 1,5 million de ménages, soit 1 sur 10, ont éprouvé des besoins impérieux en matière de logement, c'est-à-dire qu'ils vivaient dans un logement inabordable, de taille non adéquate ou de qualité inadéquate et ne pouvaient se permettre un autre logement dans leur collectivité. (Statistique Canada)

Le rôle des provinces, des territoires et des municipalités

La Loi sur la stratégie nationale sur le logement fait du logement un droit de la personne pour tous les Canadiens et Canadiennes. Les gouvernements de tous les niveaux ont la responsabilité de respecter, de protéger et d'appliquer ce droit. Les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux sont responsables de plusieurs politiques, lois et programmes en matière de logement et d'itinérance. Les municipalités jouent un rôle important dans la planification communautaire, les processus d'approbation et les interventions relatives aux campements.

La défenseure encourage les décideurs politiques provinciaux et municipaux à étudier les observations et les recommandations formulées lors de ses visites et à prendre des mesures en conséquence. Pour résoudre la crise du logement, il faudra mobiliser toutes les ressources disponibles, donner la priorité aux groupes systématiquement défavorisés et appliquer pleinement le droit à un logement adéquat.

Colombie-Britannique : Victoria, Prince George et Vancouver

Du 22 août au 2 septembre 2022, la défenseure fédérale du logement s'est rendue à Victoria, Prince George et Vancouver en Colombie-Britannique pour écouter, observer et témoigner des problèmes de logement auxquels sont confrontées les personnes non logées ou logées de façon précaire.

Il s'agissait de la première visite régionale de la défenseure dans le cadre de son mandat et de sa première occasion de rencontrer les titulaires de droits en personne depuis sa nomination en février 2022.

L'abordabilité du logement, l'itinérance et les campements, ainsi que le logement pour les Autochtones ont été des sujets de discussion fréquents entre la défenseure et les personnes qu'elle a rencontrées.

Les gouvernements et les responsables doivent aller de l'avant en collaborant activement avec des experts ayant une expérience vécue et d'autres défenseurs qui élaborent des solutions importantes.

Logements inabordables en Colombie-Britannique

Les données du recensement montrent que la Colombie-Britannique a le taux le plus élevé de logements inabordables au Canada, soit 25,5 % en 2021. La province compte également le plus grand nombre de ménages locataires. (Statistique Canada)

Domaines d'action

L'écoute, l'apprentissage et la prise en compte de l'expérience vécue des personnes constituent une priorité essentielle pour la défenseure, et une grande partie de la visite s'est concentrée sur cet objectif. Il est de notre devoir d'amplifier les perspectives, les préoccupations et les solutions proposées par les personnes que nous avons rencontrées et écoutées, notamment les titulaires de droits, les avocats, les organismes à but non lucratif et les universitaires.

Les perspectives et les solutions fournies à la défenseure sont en fait des témoignages de personnes ayant une expérience vécue et permettent de constituer un ensemble de preuves qui soutiendra et orientera notre travail en cours.

Jusqu'à présent, les domaines d'action identifiés par la défenseure pour faire progresser le droit fondamental à un logement adéquat en Colombie-Britannique comprennent des mesures pour tous les niveaux de gouvernement, notamment :

- Améliorer la sécurité d'occupation dans la province et prévenir les évictions, notamment en améliorant les lois provinciales sur la location et les processus de prise de décision au sein de la Residential Tenancy Branch.
- Reconnaître les droits distincts des peuples autochtones en matière de politiques et de programmes de logement, et les intégrer dans l'élaboration de nouvelles approches.
- Mettre fin à l'utilisation des services de police pour éliminer les campements par la force.
- Fournir aux résidents des campements un accès aux services de base comme l'eau potable, les installations sanitaires, l'électricité et le chauffage.
- Améliorer l'abordabilité des logements en renforçant les capacités du secteur non marchand du logement et en augmentant les pourcentages de logements abordables dans les nouveaux projets.
- Renforcer les mesures fiscales et anti-spéculatives pour lutter contre la financiarisation du logement.
- S'attaquer aux crises croisées de la pauvreté, de l'itinérance et des drogues empoisonnées en adoptant des mesures de lutte contre la pauvreté et en continuant à cibler les ressources et les mesures politiques sur des solutions fondées sur des données probantes comme les sites d'injection et l'approvisionnement en drogues sécuritaires.
- Développer les programmes d'aide à l'installation liée au logement pour les nouveaux arrivants.

- Affecter des fonds et d'autres ressources pour remédier d'urgence aux conditions d'habitabilité inadéquates pour les personnes seules, les logements supervisés et les logements dans les réserves afin de répondre aux préoccupations immédiates en matière de santé et de sécurité liées à la ventilation, aux moisissures, à l'absence de sécurité incendie et à un refroidissement inadéquat.
- Le ministère du logement de la Colombie-Britannique, nouvellement créé et autonome, a la possibilité de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la crise du logement dans la province. Lors de sa visite, la défenseure s'est entretenue avec l'honorable Murray Rankin, ministre du Logement intérimaire. La défenseure a ensuite rencontré, en février 2023 à Ottawa, le ministre du Logement, l'honorable Ravi Kahlon pour faire un suivi et discuter des observations faites lors du voyage et de la façon dont la province peut mieux se mobiliser pour faire progresser le droit au logement pour tous et toutes.

Aperçu de la situation : Victoria

Il est clair que les gens passent à travers les mailles de notre filet de sécurité passablement amoché. Certains sont à deux doigts de se retrouver en situation d'itinérance, comme cet homme que nous avons rencontré à Victoria et qui a eu un accident de travail qui l'a conduit à vivre dans le campement de Stadacona Park.

Par ailleurs, les gens veulent aussi faire partie de la solution. La défenseure a rencontré un homme dans le parc de Stadacona qui a acheté son propre balai pour pouvoir nettoyer les courts de tennis tous les jours. Il était très fier de prendre soin de ses voisins pour que tous puissent partager un espace propre.

Aperçu de la situation : Prince George

La défenseure a rencontré des résidents du campement de Moccasin Flats à Prince George qui lui ont parlé de leur expérience.

De nombreuses conversations ont porté sur l'absence des aménagements promis pour le campement, sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, et sur le fait que de nombreuses personnes non logées avaient l'impression de ne pas avoir d'endroit sécuritaire où aller.

Les résidents ont créé une chronologie commune de leur histoire, depuis la création du campement jusqu'à aujourd'hui, en passant par l'apogée de la pandémie. L'affiche utilisée à cet effet est interactive, les résidents et les invités pouvant y ajouter leurs propres messages.

La défenseure a également rencontré de fervents défenseurs locaux qui ont fait pression pour que des solutions soient trouvées par la communauté, pour que des efforts soient déployés pour fournir de l'eau potable, des salles de bains, des machines à laver, des espaces de jardins communautaires supplémentaires et des solutions de logement innovantes et adéquates pour les résidents.

Les résidents des campements doivent voir leurs droits de la personne et leur droit au logement respectés, notamment le droit à un accès aux services de base et à la dignité humaine, et celui de participer de manière significative aux décisions qui affectent leur vie.

Aperçu de la situation : Vancouver

La disparité à Vancouver était évidente : le campement de tentes de résidents à Crab Park contrastait avec un luxueux navire de croisière au loin. La défenseure a rencontré des résidents du campement, ainsi que des résidents et des défenseurs de Downtown Eastside.

Nous avons entendu des personnes non logées ou logées de manière précaire qui revendiquent leur droit à un logement adéquat. Nous avons également souvent entendu parler de la nécessité pour les gouvernements d'arrêter l'érosion rapide des logements abordables existants due à la financiarisation.

Nous avons souvent entendu que le logement ne se résume pas à quatre murs et un toit. Le droit à un logement sécuritaire, abordable et digne est lié à tant d'autres aspects de la vie, notamment le droit à la vie privée, le droit d'avoir des animaux de compagnie, le droit de voir les membres de sa famille, le droit d'être soutenu en cas de besoin et le droit de maintenir des liens avec sa culture autochtone. Ce n'est pas trop demander. Il s'agit de droits fondamentaux dont tout le monde devrait jouir.

Nunavut et Nunatsiavut : Nain, Hopedale, Goose Bay, Pangnirtung, Rankin Inlet, Iqaluit

La défenseure fédérale du logement s'est rendue à Nain, Hopedale et Goose Bay au Nunatsiavut ainsi qu'à Pangnirtung, Rankin Inlet et Iqaluit au Nunavut du 17 au 29 octobre 2022, en partenariat avec Nunatsiavut Kavamanga et Nunavut Tunngavik, afin d'en savoir plus sur le logement dans le Nord, en particulier pour les communautés inuites.

Nous savons que ces communautés connaissent depuis longtemps une crise du logement. La défenseure fédérale du logement a pu constater de près et entendre directement les membres de la communauté inuite parler des réalités désastreuses en matière de logement auxquelles elle est confrontée et qui sont le résultat direct du colonialisme et de l'incapacité stupéfiante des différents niveaux de gouvernement, pendant de nombreuses décennies, à investir dans les droits des Inuits et à les respecter. Malgré les promesses répétées des différents niveaux de gouvernement, les familles continuent de vivre dans des conditions déplorables. Il s'agit d'un manquement permanent aux droits de la personne qui nécessite une attention urgente.

La défenseure a entendu des personnes non logées et des personnes stressées vivant dans des conditions de logement précaires parler de leur épuisement et du besoin urgent de changement. Le niveau de détresse ne peut être sous-estimé, pas plus que les conséquences de l'itinérance ou du logement précaire sur la santé physique, mentale et émotionnelle d'une personne. Dans ces communautés, les organisations dirigeantes inuites hôtes ont permis à la défenseure de visiter plusieurs formes de logements publics et privés, notamment des logements destinés aux personnes en situation de handicap, aux personnes en situation d'itinérance, aux femmes et aux enfants fuyant la violence, et aux personnes âgées.

Les Inuits doivent pouvoir exercer le droit de contrôler et de gérer leur propre logement. Ce droit à l'autodétermination est conforme à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Un financement à long terme, durable et adéquat est nécessaire à tous les niveaux pour résoudre la crise du logement pour les Inuits.

Besoins en matière de logement au Nunavut

Au Nunavut, la proportion des ménages ayant éprouvé des besoins impérieux en matière de logement en 2021 était de 32,9 %, alors que la moyenne nationale était de 10,1 % (Statistique Canada). Ces ménages vivaient dans un logement inabordable, de taille non adéquate ou de qualité inadéquate et ne pouvaient se permettre un autre logement dans leur communauté.

Domaines d'action :

La défenseure travaillera avec les organisations dirigeantes inuites pour élaborer conjointement des recommandations à l'intention des responsables gouvernementaux afin de remédier aux inégalités de longue date et aux violations du droit à un logement adéquat. Les recommandations comprendront des mesures visant à :

- consacrer des fonds pour répondre aux besoins des Inuits et de leurs communautés en matière de logement, en particulier pour entretenir et rénover les logements communautaires existants;
- soutenir, à tous les niveaux du gouvernement, le Plan d'action pour le logement des Inuits;
- souligner le rôle direct des organisations et des gouvernements inuits en tant que partenaires principaux pour répondre aux besoins en matière de logement dans leurs communautés;
- faire des investissements fédéraux directs et soutenus, notamment en respectant la relation financière de gouvernement à gouvernement plutôt qu'en créant une myriade de programmes fédéraux de logement et de lutte contre l'itinérance;
- permettre un accès amélioré, flexible et, si possible, direct aux programmes conçus pour réduire les besoins en matière de logement, ainsi qu'aux investissements d'infrastructure connexes;
- réduire la surpopulation et le nombre de logements nécessitant des réparations importantes;
- élargir les possibilités de logement dans le cadre du continuum de logement au sein des communautés inuites;
- obtenir des conceptions culturellement adaptées du foyer et des ménages;
- étudier la discrimination dans les pratiques bancaires et la prestation d'assurances et y remédier.

Aperçu de la situation : Pangnirtung

Voyons l'exemple d'une maison à Pangnirtung avec des peaux de phoque qui sèchent à l'extérieur. Les deux familles qui y vivent, soit huit personnes au total, risquent l'éviction et un avenir incertain.

Dans les médias :

La visite de la défenseure a suscité une couverture médiatique qui a contribué à faire connaître les problèmes systémiques en matière de logement dans le Nord. Voici quelques-unes de ces histoires :

- 2 novembre 2022 : [Federal advocate explores systemic housing issues in Northern visit | Nunatsiq News](#) (La défenseure fédérale explore les problèmes systémiques en matière de logement lors de sa visite dans le Nord | Nunatsiq News)
- 3 décembre 2022 : [Investments in Inuit housing inadequate to address human rights violations: watchdog | The Star](#) (Les investissements dans le logement des Inuits sont insuffisants pour remédier aux violations des droits de l'homme : un organisme de surveillance | The Star)
- 12 décembre 2022 : [Le besoin d'investissements « durables » pour contrer la crise du logement au Nunavut | Radio-Canada](#)
- 21 décembre 2022 : [Housing conditions in Nunatsiavut a 'human rights failure,' says federal housing advocate | CBC News](#) (Les conditions de logement au Nunatsiavut sont un « échec en matière de droits de la personne », déclare la défenseure fédérale du logement | CBC News)
- 11 janvier 2023 : [Abbott pledges support for Nunatsiavut housing after federal advocate calls it 'abominable' | CBC News](#) (Abbott s'engage à soutenir le logement au Nunatsiavut après que la défenseure fédérale l'ait qualifié d' « abominable » | CBC News)

Québec : Montréal et Saint-Jérôme

La défenseure fédérale du logement a visité Montréal et Saint-Jérôme du 20 au 24 février 2023, afin d'en apprendre davantage sur la situation du logement et de l'itinérance, y compris les campements dans les deux communautés.

La défenseure a rencontré des personnes ayant une expérience vécue de l'itinérance, notamment des personnes vivant dans des campements, des travailleurs de proximité, des défenseurs du droit au logement et des fournisseurs de refuges. Elle a également rencontré des résidents du campement situé sous l'autoroute Ville-Marie.

Le 23 février, la défenseure a lancé publiquement un examen national des campements de personnes en situation d'itinérance au Canada lors d'une réception et d'un vernissage, qui ont suivi un atelier intitulé, Habiter la rue : repenser notre réponse à l'itinérance aux Archives nationales du Québec à Montréal.

Ce que nous avons entendu

Lors de ses réunions au Québec, la défenseure a été informée du besoin criant pour des fonds supplémentaires dans le logement social et le renforcement des protections pour les locataires. Les défenseurs du droit au logement et les fournisseurs de refuges ont évoqué une hausse historique du nombre de personnes en situation d'itinérance, la demande croissante pour des services d'aide aux personnes en situation d'itinérance et la difficulté de veiller à ce que des mesures de soutien psychosocial soient mises en place pour que les personnes victimes de traumatismes, de problèmes de santé mentale et de toxicomanie parviennent à quitter la rue lorsqu'un logement a été trouvé.

Elle a également été mise au fait de la frustration de certaines personnes face à la lenteur des progrès dans la résolution de la crise du logement pour les peuples autochtones. Nous devons de toute urgence prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre les recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation ainsi que la [Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec \(Commission Viens\)](#).

À Montréal, elle a également constaté la peur et l'insécurité qu'éprouvent les résidents des campements sous la menace constante que leur maison soit démantelée et que leurs biens soient endommagés ou perdus. Bien que les campements ne constituent pas une véritable solution à l'itinérance, la défenseure a constaté qu'ils pouvaient apporter aux personnes qui y vivent un important sentiment de communauté, réduire le risque d'isolement et aider les travailleurs de proximité à fournir aux résidents des campements un accès à des services importants, notamment des soins de santé et de l'aide alimentaire.

La défenseure a également constaté qu'une grande partie du fardeau du coût humain de cette crise repose sur les épaules des organismes communautaires. Bien que ces organismes restent engagés et possèdent une expérience très riche, ils sont surchargés et manquent de ressources. Au Québec, comme ailleurs, le système semble morcelé. Les gouvernements réagissent à la crise, mais sans avoir de vision globale ni de stratégie claire pour remédier à la crise du logement.

Un changement de paradigme s'impose, il nous faut un système qui place les gens au cœur de toutes nos décisions et nos activités. Un système qui respecte la dignité humaine. Un système qui renforce la solidarité communautaire et place les droits de la personne en tête de liste.

Demander des comptes au gouvernement sur le droit au logement

L'année dernière, la défenseure fédérale du logement a élaboré des recommandations fondées sur des données probantes qui répondent aux problèmes du système de logement au Canada et aux lacunes de la Stratégie nationale sur le logement. Les recommandations formulées par la défenseure au cours de 2022-2023 sont incluses dans le présent rapport et compilées à l'annexe A.

Ce rapport est également l'occasion pour la défenseure de formuler de nouvelles recommandations. Au cours de la première année du mandat de la défenseure, il est apparu clairement qu'il ne suffit pas d'établir les obstacles au droit au logement et de recommander des solutions. La situation d'urgence du Canada en matière de logement et d'itinérance ne sera résolue efficacement que lorsque les gouvernements s'engageront à prendre des mesures significatives et efficaces.

Les recommandations finales contenues dans les sections ci-dessous sont axées sur les mécanismes par lesquels les gouvernements peuvent faire preuve de responsabilité et mettre en œuvre des mesures efficaces pour répondre aux nombreuses autres recommandations de ce rapport que la défenseure a formulées tout au long de 2022-2023. Des recommandations détaillées sont disponibles à l'annexe B.

La Loi sur la stratégie nationale sur le logement a reconnu pour la première fois le droit à un logement adéquat dans le droit national. Pour que ce droit devienne réalité, les gouvernements doivent être responsables de sa mise en œuvre. La mise en œuvre du droit au logement au Canada nécessitera notre collaboration de tous. Il faudra une action et des ressources soutenues de la part des gouvernements. Cela nécessitera une mobilisation et une coordination à tous les niveaux.

Recommandations au gouvernement du Canada

La défenseure demande au premier ministre, au ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion, au ministre des Finances, aux autres membres du Cabinet et à tous les parlementaires de reconnaître et de mettre en œuvre le droit fondamental à un logement adéquat, tel qu'il est inscrit dans la Loi sur la stratégie nationale sur le logement.

En 2023, le gouvernement du Canada devrait :

1. Mettre en place une table de concertation au sein du Cabinet pour élaborer un plan d'action pangouvernemental sur la mise en œuvre du droit fondamental à un logement adéquat, conformément à la Loi sur la stratégie nationale sur le logement. Le tableau devrait inclure les ministres dont les portefeuilles ont une incidence sur le logement, tels que la Santé, la Santé mentale et les Dépendances, la Justice, Services aux Autochtones, Relations Couronne-Autochtones, Anciens Combattants Canada, les Affaires intergouvernementales, Emploi et Intégration des personnes handicapées, Familles et Développement social, Immigration, Femmes et Égalité des genres, et les Aînées.

Les éléments clés du plan d'action comprennent ce qui suit :

- A. Adopter une approche pangouvernementale pour répondre à la crise du logement et de l'itinérance, en reconnaissant les liens importants entre l'accès à un logement adéquat et tous les domaines clés de la politique économique et sociale du Canada, y compris la santé, la justice et l'immigration.
- B. Élaborer un mécanisme similaire à l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) pour appliquer les exigences de la réalisation progressive du droit au logement dans tous les budgets, lois, politiques et développements de programmes qui ont une incidence sur le logement et l'itinérance, par exemple par l'entremise de présentations au Conseil du Trésor et de mémoires au Cabinet.
- C. Engagement des membres du Cabinet à reconnaître le droit fondamental à un logement et à le faire connaître.

Recommandations au ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion

La Loi sur la stratégie nationale sur le logement définit la responsabilité du ministre pour répondre aux recommandations de la défenseure fédérale du logement, du Conseil national du logement et des groupes d'examen. En tant que ministre canadien du Logement, de la Diversité et de l'Inclusion, il doit jouer un rôle de premier plan dans la reconnaissance et la mise en œuvre du droit fondamental à un logement adéquat.

La défenseure demande au ministre de prendre les mesures précises et concrètes suivantes en 2023 pour répondre aux recommandations sur la Stratégie nationale sur le logement, les campements, la financiarisation et l'offre de logements.

1. D'ici à juin 2023, fournir une réponse détaillée aux appels à l'action de la défenseure concernant la Stratégie nationale sur le logement, publiés à l'occasion de la Journée nationale du logement 2022.
2. En 2023, créer et diriger une table de travail chargée de remanier la Stratégie nationale sur le logement en tenant compte des obligations en matière de droits de la personne prévues par la Loi sur la stratégie nationale sur le logement. La défenseure fédérale du logement ainsi que les sous-ministres de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et d'Infrastructure Canada devraient en faire partie.
3. En 2023, charger le sous-ministre de l'Infrastructure de collaborer avec d'autres sous-ministres concernés (comme ceux de la Santé, de la Santé publique, de Services aux Autochtones Canada, des Femmes et de l'Égalité des genres, et d'Emploi et Développement social Canada) afin d'établir et de diriger une table de concertation pour mettre en œuvre l'engagement du Canada à tirer un trait sur l'itinérance d'ici 2030, en mettant l'accent immédiatement sur la lutte contre les campements en utilisant une approche fondée sur les droits de la personne.
4. En 2023, charger la première dirigeante de la SCHL de collaborer avec le sous-ministre des Finances pour élaborer et mettre en œuvre des mesures visant à lutter contre la financiarisation du logement au Canada, et mettre en œuvre une approche fondée sur les droits de la personne dans le cadre du plan d'offre en logements du Canada. Ce groupe de travail devra d'abord recevoir et mettre en œuvre les recommandations de la prochaine commission d'examen du Conseil national du logement et de l'étude du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) sur la financiarisation du logement, et contrôlera l'efficacité de ces mesures. Il permettrait également d'élargir et d'affiner le modèle d'offre de logements de la SCHL, en utilisant une approche fondée sur les droits de la personne et axée sur l'offre de logements pour les personnes qui en ont le plus besoin.

Ces trois organisations devraient adopter une approche pangouvernementale, réunissant les ministères fédéraux concernés, ainsi que leurs homologues provinciaux, territoriaux et municipaux, les organisations autochtones nationales et les représentants des communautés directement touchées par le logement inadéquat et l'itinérance. Enfin, elles devraient agir dans des délais rapides pour mettre en œuvre des changements urgents et utiliser la Stratégie nationale sur le logement à son plein potentiel pour faire face à la crise du logement et de l'itinérance.

Recommandations aux provinces, territoires et municipalités

La Loi sur la stratégie nationale sur le logement reconnaît que le logement est un droit pour chaque personne au Canada et fait de la réalisation progressive de ce droit le fondement de toute politique du logement.

Tous les niveaux de gouvernement, y compris les provinces, les territoires et les municipalités, ont l'obligation de protéger, de respecter et de mettre en œuvre le droit au logement dans leurs domaines de compétence. Ils doivent mettre en œuvre des mesures efficaces, en utilisant au maximum les ressources disponibles et en employant tous les moyens appropriés, pour réaliser le droit à un logement adéquat dans les plus brefs délais, en donnant la priorité à ceux qui en ont le plus besoin.

Pour les provinces et les territoires, cela signifie :

- Fournir les services de logement, de santé et d'aide sociale dont les personnes ont besoin pour sortir de l'itinérance et trouver un logement permanent et accessible;
- Protéger les droits des locataires et préserver l'accessibilité des logements locatifs en réglementant les augmentations de loyer;
- Veiller à ce que les programmes de sécurité du revenu fournissent des prestations suffisantes pour permettre aux personnes en situation de handicap, aux familles monoparentales et aux autres ménages à faible revenu de s'offrir un logement adéquat et de vivre dans la paix, la sécurité et la dignité.

Pour les municipalités, cela signifie :

- Respecter les droits et la dignité des personnes en situation d'itinérance, y compris celles qui vivent dans des logements informels, qui sont sans abri et qui vivent dans des campements, et veiller à ce qu'elles disposent des services dont elles ont besoin comme condition préalable à la vie et à la santé, tels que l'eau, les installations sanitaires et la prévention des incendies;
- Réaffecter les investissements au détriment du maintien de l'ordre comme moyen de lutte contre l'itinérance, les crises de santé mentale et la violence entre partenaires intimes, et financer à la place des services communautaires de réponse aux crises et des infrastructures sociales qui favorisent la sécurité de la communauté;
- Utiliser les pouvoirs de planification et de zonage pour donner la priorité au développement et à la préservation de logements abordables et accessibles à ceux qui en ont le plus besoin.

Au cours de l'année à venir, la défenseure fédérale du logement continuera à travailler avec les provinces, les territoires et les municipalités pour les aider à faire progresser le droit au logement et pour veiller à ce que le gouvernement fédéral fournisse les ressources et les pouvoirs dont les gouvernements infranationaux ont besoin pour respecter leurs obligations en matière de droits de la personne.

Le Canada a besoin d'une stratégie nationale sur le droit au logement

En 2022, Stratégie nationale sur le logement a passé le cap des depuis que cinq ans que le gouvernement fédéral a publié sa stratégie, un plan décennal de plus de 72 milliards de dollars visant à contrer la crise du logement et de l'itinérance au Canada. Ce chiffre est maintenant passé à plus de 82 milliards de dollars.

À mi-chemin, le rapport de la vérificatrice générale de la semaine dernière vient s'ajouter aux preuves de plus en plus nombreuses que la Stratégie est loin d'atteindre ses objectifs de réduire de moitié les besoins impérieux de logement et d'éliminer l'itinérance d'ici 2030, et qu'elle ne répond pas aux besoins des peuples autochtones et des groupes défavorisés.

Le monde est très différent de ce qu'il était lorsque la Stratégie a été introduite. Nous avons connu une pandémie sans précédent, et la crise économique qui en a découlé et qui a mis en évidence la fragilité du système de logement canadien. Le nombre de personnes qui passent à travers le filet de sécurité sociale, qui s'est détérioré, a augmenté. Les personnes défavorisées prennent de plus en plus de retard. Le nombre de membres des Premières Nations, d'Inuits et de Métis en situation d'itinérance demeure disproportionné.

Le logement est un droit humain fondamental pour chaque personne au Canada. La Loi sur la Stratégie nationale sur le logement a reconnu ce droit dans le droit canadien pour la première fois en 2019, après la publication de la Stratégie. La Loi exige que le gouvernement du Canada élabore et maintienne une Stratégie nationale sur le logement pour faire progresser ce droit.

Il est temps d'actualiser la Stratégie pour qu'elle reflète ces réalités, corrige ses failles et donne la priorité au droit au logement aux personnes qui en ont le plus besoin.

La Stratégie nationale sur le logement appartient à chaque personne au Canada qui est en situation d'itinérance, qui risque d'être expulsée, qui vit dans des conditions inférieures aux normes, qui est confrontée à la discrimination ou qui a du mal à payer les coûts du logement.

C'est notre meilleure chance de remédier aux défaillances persistantes de notre système de logement et de faire respecter le droit au logement des personnes confrontées à l'insécurité du logement et à l'itinérance.

C'est notre Stratégie sur le logement — faisons en sorte qu'elle fonctionne pour nous.

Recommandations I – Stratégie nationale sur le logement

La défenseure fédérale du logement demande au gouvernement fédéral d'apporter les changements suivants à la Stratégie nationale sur le logement (SNL) :

1. Offrir de meilleurs logements aux personnes autochtones, quel que soit l'endroit où elles vivent. La Stratégie doit s'attaquer à l'héritage du colonialisme canadien qui perpétue une inégalité systémique en matière de logement pour les personnes autochtones.
2. Faire en sorte que les programmes soient conçus pour répondre aux besoins des personnes vivant dans des logements inadéquats et de l'itinérance, et veiller à ce qu'ils donnent des résultats mesurables pour les personnes qui en ont le plus besoin, y compris les groupes prioritaires de la Stratégie.
3. Donner la priorité au développement et à l'acquisition d'une offre de logements abordables en permanence et offrant une valeur communautaire. Les recherches montrent que moins de cinq pour cent des unités d'habitation produites par les plus grands programmes d'immobilisations de la SNL sont abordables pour les ménages ayant un besoin impérieux de logement et en situation d'itinérance. Au lieu de financer inutilement ce que le marché produit déjà, les investissements de la SNL doivent rendre la valeur communautaire par le biais de logements abordables, accessibles et adaptés aux personnes exclues du système de logement.
4. Démontrer le rôle de leader du gouvernement fédéral et une approche coordonnée pour impliquer les gouvernements à tous les niveaux dans la résolution de la crise du logement. La Stratégie exige une mesure concertée et un leadership de la part du gouvernement fédéral ainsi que d'autres ordres de gouvernement pour mettre fin à la crise du logement.

Des recommandations détaillées sont disponibles à l'annexe A.

Crise du logement au Canada : le budget 2023 rate la cible

En réponse au dévoilement du budget fédéral 2023 le 28 mars dernier, la défenseure fédérale du logement du Canada a fait une déclaration dans laquelle elle qualifie le budget de cruelle déception. Le budget 2023 passe complètement à côté de la crise du logement la plus pressante que le pays n'ait jamais connue. Le budget est avare d'idées nouvelles et l'argent frais alloué pour le logement est nettement insuffisant. Il ne fait même pas mention de la crise de l'itinérance. C'est tout simplement inacceptable.

Les sommes allouées dans le budget sont nettement insuffisantes pour endiguer la vague de perte de logements et d'itinérance qui déferle sur le pays. Le budget ne respecte pas non plus l'engagement du Canada en faveur du droit fondamental à un logement et n'évoque même pas le principe voulant que le logement soit un droit de la personne.

Récemment, le Canada a réaffirmé son engagement envers le droit fondamental à un logement adéquat. Mais ce ne sont pas que de vaines paroles. Elles viennent avec des responsabilités. Elles exigent du gouvernement fédéral qu'il consacre des ressources financières tangibles pour veiller à ce que ce droit de la personne soit respecté pour tout le monde. Or, ce budget fédéral a failli à sa mission.

En omettant d'investir adéquatement dans le logement, le budget 2023 laisse pour compte les peuples autochtones, ainsi que les femmes, les personnes noires et racisées, les personnes en situation de handicap, les membres de la communauté 2ELGBTQI+ et autres groupes défavorisés, qui sont les plus durement touchés par la crise du logement et de l'itinérance.

Pas de logement adéquat, pas de santé. Pas de logement adéquat, pas de réconciliation. Pas de logement adéquat, pas de sécurité pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles. Pas de logement adéquat, pas de santé mentale ni de rétablissement de la toxicomanie. Pas de logement adéquat, pas d'équité entre les sexes, de justice raciale ni d'inclusion.

Malgré tout, dans son budget le gouvernement se contente d'allouer au logement un montant de 4 milliards de dollars sur sept ans, à compter de 2024-2025, pour mettre en œuvre une stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique élaborée avec des partenaires autochtones. Il s'agit certes d'un investissement bienvenu qui fait suite à des années de revendications de la part d'organismes dirigés par des Autochtones. Mais si on le compare à la [demande du Conseil national du logement, qui réclame 6,3 milliards de dollars](#) sur deux ans à partir de 2022-2023, ce financement arrive trop peu et trop tard.

Dans la dernière année, les défis auxquels les Canadiens et Canadiennes ont été confrontés n'ont fait que s'accroître : l'inflation et les taux d'intérêt sont en hausse, la perte de logements abordables s'accroît et les nouveaux arrivants au Canada se heurtent à des obstacles démesurés dans l'exercice de leur droit à un logement adéquat.

Le budget 2023 ne prévoit aucune mesure pour améliorer la Stratégie nationale sur le logement, malgré la [conclusion de la vérificatrice générale](#) que cette stratégie n'entraînait pas de diminution mesurable du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique.

À l'heure actuelle, la Stratégie est loin d'atteindre ses objectifs de réduire de moitié les besoins impérieux de logement et d'éliminer l'itinérance d'ici 2030, et elle ne répond pas aux besoins des peuples autochtones et des groupes défavorisés.

Dans ce budget fédéral, il manque des investissements indispensables dans les programmes de la Stratégie, tels que :

- Un financement accru et à long terme de l'Initiative de logement rapide, le programme le plus efficace de la Stratégie pour la création de nouveaux logements abordables et accessibles aux personnes qui en ont le plus besoin;
- La création d'un nouveau fonds d'acquisition pour permettre aux municipalités, aux organismes à but non lucratif et aux coopératives d'acheter des logements et de rénover les bâtiments vieillissants, afin de préserver l'offre de logements abordables, d'accroître les possibilités de logement hors marché et de contrer la financiarisation du logement;
- Une augmentation de l'allocation canadienne pour le logement, pour aider les gens à faire face à l'inflation et à garder un toit au-dessus de leur tête;
- La création de nouveaux fonds pour le programme « Vers un chez-soi », afin d'aider les municipalités à fournir des abris et des services aux personnes en situation d'itinérance.

Le budget 2023 n'aborde pas non plus les problèmes systémiques majeurs qui affectent le droit fondamental à un logement au Canada. Il n'y a aucune mention de l'itinérance ni aucune promesse d'aide pour les personnes qui endurent des conditions déplorables dans les [campements](#). Bien qu'il exprime des inquiétudes quant à la [financiarisation du logement au Canada](#), le budget n'introduit aucune nouvelle mesure pour y remédier.

Chacune de ces lacunes du budget 2023 montre qu'une refonte de la Stratégie nationale sur le logement est nécessaire et vite, afin que les 82 milliards de dollars déjà investis dans la Stratégie puissent faire une réelle différence dans la vie des Canadiens et Canadiennes.

Le travail de la défenseure au cours de l'année à venir consistera à faire en sorte que la discussion reste centrée sur le logement en tant que droit de la personne et à mettre en évidence les liens entre le logement et d'autres questions essentielles, comme la santé mentale, l'approvisionnement en drogues illicites, l'absence d'une approche Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) en matière de logement, ainsi que la violence et les inégalités fondées sur le genre.

La défenseure continuera également à se faire l'écho des partenaires autochtones en ce qui concerne les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) et la protection de l'enfance autochtone, et à revendiquer des investissements massifs dans les postes les plus importants l'année prochaine, afin que le Canada puisse considérer le budget de cette année comme une rampe de lancement pour traiter de manière appropriée la question du logement en tant que droit de la personne.

Le gouvernement du Canada doit passer de la parole aux actes et honorer ses obligations en matière de droits de la personne, mettre fin à l'itinérance et placer le droit à un logement adéquat au cœur de la politique économique et sociale.

Recommandations II – Budget fédéral 2023

Avant la publication du budget fédéral 2023, la défenseure fédérale du logement a publié les recommandations suivantes :

1. Que le gouvernement veille à ce que les initiatives budgétaires en matière de logement visent le respect des engagements du Canada au titre de la Loi sur la stratégie nationale sur le logement afin de favoriser la réalisation progressive du droit à un logement adéquat.
2. Que le gouvernement agisse rapidement pour résoudre la crise du logement chez les personnes autochtones d'un océan à l'autre. Le budget 2023 doit concrétiser l'engagement du gouvernement de soutenir l'élaboration d'une Stratégie sur le logement autochtone en milieux urbains, ruraux et nordiques, pour les Autochtones et par les Autochtones, et d'en assurer le financement à long terme.
3. Que le gouvernement entreprenne une révision en profondeur de la Stratégie nationale sur le logement afin d'en renforcer la démarche globale et de s'assurer que les programmes respectent les engagements en matière de droits de la personne, en particulier pour ceux et celles dont les besoins sont les plus criants.
4. Que le gouvernement fasse preuve de leadership et adopte une démarche coordonnée qui mobilise tous les ordres de gouvernement dans la résolution de la crise du logement.

Des recommandations détaillées sont disponibles à l'annexe A.

Mobiliser les parlementaires

Fonds pour accélérer la construction de logements

En juin 2022, la défenseure fédérale du logement a [présenté des preuves](#) au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) sur le sujet du Fonds pour accélérer la construction de logements.

Le Fonds pour accélérer la construction de logements a été annoncé dans le budget fédéral de 2021, un montant de 4 milliards de dollars pour aider les municipalités à accélérer l'offre de logements supplémentaires dans tout le pays.

La défenseure a souligné la nécessité de concevoir, de mettre en œuvre et de contrôler le Fonds selon une approche fondée sur les droits de la personne. Les personnes qui vivent dans des logements inadéquats ou qui sont en situation d'itinérance doivent être au centre de toutes les considérations. Le Fonds doit offrir des possibilités d'améliorer les conditions de logement des populations autochtones ainsi que des communautés rurales, isolées et nordiques.

En même temps, la déclaration écrite de la défenseure souligne que le Fonds ne devrait pas « causer préjudice » et qu'il fallait veiller à ce que le fonds n'exacerbe pas la financiarisation du logement et ne contribue pas à l'érosion du parc de logements abordables existants.

Dans sa déclaration, la défenseure a souligné l'importance d'appliquer l'optique des droits de la personne dans la mise en œuvre du Fonds, ce qui comprend l'abordabilité. Le Comité s'est fait l'écho de cette insistance, puisque plusieurs membres ont parlé de la nécessité de rendre le fonds plus accessible, plus abordable et plus écologique.

Recommandations III – Fonds pour accélérer la construction de logements

Afin d'aligner le Fonds pour accélérer la construction de logements avec les obligations en matière de droits de la personne imposées par la Loi sur la stratégie nationale sur le logement, la défenseure fédérale du logement recommande que le Fonds :

1. Accorde la priorité aux besoins des personnes vivant dans des logements inadéquats et de celles en situation d'itinérance, des membres des groupes défavorisés et des Autochtones;
2. Consacre le maximum de ressources disponibles à l'augmentation de la disponibilité de logements adéquats et abordables pour ces groupes à long terme et à la prévention de la perte de logements et de quartiers abordables;
3. Implique de manière significative les communautés touchées, celles qui sont le plus dans le besoin et les Autochtones dans la conception, la mise en œuvre et la surveillance du Fonds;
4. Adopte une approche fondée sur les droits de la personne, avec des objectifs, des échéances et des indicateurs clairs et basés sur les droits de la personne;
5. Collecte des données désagrégées pour permettre de comprendre les défis et de suivre les résultats; et de présenter des soumissions au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes en situation de handicap;
6. Assure une collaboration et une coordination des actions entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones dans la mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits de la personne dans le cadre du Fonds.

Étude sur la financiarisation

L'an dernier, le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) a annoncé qu'il examinerait les [effets de la financiarisation sur le système de logement canadien](#).

La financiarisation, autrement décrite comme l'investissement des entreprises dans le logement, est l'une des principales causes de la crise du logement et du manque de logements abordables au Canada. Le Comité HUMA a annoncé son intention d'étudier la financiarisation en octobre 2022. Dans la motion que le Comité a adoptée, il déclare qu'il examinera « la propriété par des sociétés de maisons unifamiliales, la hausse abusive des loyers et les rénovictions, et l'effet des sociétés de placement immobilier sur le marché de logements locatifs ».

En particulier, le Comité a indiqué qu'il consacrerait un panel à la discussion de la financiarisation du logement avec la défenseure fédérale du logement. Il a également demandé aux auteurs de [six rapports de recherche](#) commandés par le Bureau du défenseur fédéral du logement de fournir un témoignage d'expert et de présenter les principales conclusions de leurs recherches.

La défenseure attend avec impatience de se présenter devant le Comité pour partager plus d'informations sur l'impact dévastateur et permanent de la financiarisation du logement. Elle partagera également ses conclusions sur ce que les décideurs et la réglementation fédérale peuvent faire pour atténuer les effets néfastes de la financiarisation.

Recommandations IV – Financiarisation

L'étude d'experts commandée par le Bureau du défenseur fédéral du logement identifie plusieurs mesures pour lutter contre la financiarisation dont cinq mesures phares :

1. Effectuer un suivi de la propriété et mesurer les impacts de la financiarisation;
2. Développer des mécanismes pour définanciariser la propriété;
3. Suspendre les subventions et le soutien aux propriétaires financiarisés;
4. Obliger les fonds de pension publics à promouvoir le bien social en les légiférant;
5. Mettre en place des contrôles des loyers et des mesures de protection des locataires.

La défenseure fédérale du logement invite les décideurs à envisager ces options dans leur recherche de solutions. Lors du panel du Comité HUMA, la défenseure a invité les membres à demander des précisions aux chercheurs et aux autres témoins sur leurs recommandations.

La défenseure reconnaît qu'il s'agit d'un domaine complexe et technique. Le rôle de la défenseure n'est pas de faire des recommandations quant aux politiques précises à adopter. Les parlementaires doivent s'appuyer sur l'expertise du service public pour concevoir des solutions politiques qui respecteront les obligations en matière de droits de la personne.

Lorsqu'ils établissent leurs réponses politiques, les gouvernements doivent placer les droits de la personne au centre de leurs préoccupations.

Les [directives en matière de financiarisation](#) recommandées par le mouvement mondial visant à garantir le droit au logement, The Shift, fournissent également des pistes utiles aux parlementaires.

Mobiliser d'autres niveaux de gouvernement

En 2022-2023, la défenseure fédérale du logement a souligné les obligations des provinces, des territoires et des municipalités en matière de droits de la personne dans le secteur du logement et de l'itinérance au Canada.

L'année dernière, la défenseure a notamment mis en évidence les responsabilités en matière de droits de la personne de tous les niveaux de gouvernement sur la question des campements et de leurs résidents dans l'ensemble du Canada.

Les campements deviennent de plus en plus préoccupants. Les réponses aux campements ont été largement laissées aux gouvernements municipaux, qui disposent de ressources limitées pour soutenir de manière appropriée les résidents des campements. Cependant, tous les niveaux de gouvernement ont l'obligation de respecter et de protéger les droits et la dignité des résidents des campements et des personnes en situation d'itinérance.

L'année dernière, la défenseure s'est adressée aux responsables municipaux de plusieurs villes du pays pour leur faire part de ses préoccupations concernant le démantèlement des campements. Cela a conduit à un dialogue et à un engagement productifs, ainsi qu'à une meilleure prise de conscience des responsabilités en matière de droits de la personne que les municipalités doivent prendre en compte dans leur processus décisionnel.

Les conditions qui conduisent les personnes à vivre dans des campements sont systémiques et complexes. Tous les niveaux de gouvernement devront s'y atteler. Les solutions devront être analysées dans l'optique des droits de la personne et nécessiteront un effort concerté de la part de plusieurs niveaux de gouvernement.

La défenseure s'efforce de travailler avec tous les niveaux de gouvernement pour éliminer les besoins en matière de logement et de lutte à l'itinérance dans les plus brefs délais. Bien que les gouvernements provinciaux et municipaux n'aient pas l'obligation légale de répondre aux recommandations de la défenseure, il nous faudra tous travailler ensemble pour faire progresser le droit au logement au Canada. La Loi sur la stratégie nationale sur le logement fait du logement un droit pour chaque personne au Canada. Les gouvernements de tous les niveaux ont la responsabilité de respecter, de protéger et d'appliquer ce droit. Dans cette optique, la défenseure encourage les provinces et les territoires à faire ce qui suit :

- Intégrer pleinement le droit à un logement adéquat dans la législation, les politiques et les programmes des provinces et des territoires.
- Adopter et respecter le [Protocole national sur les campements de sans-abri au Canada](#), qui définit une approche fondée sur les droits de la personne pour réaliser le droit à un logement adéquat pour les résidents des campements.
- Travailler avec tous les niveaux de gouvernement pour aligner pleinement la Stratégie nationale sur le logement avec le droit à un logement adéquat, notamment par ses accords multilatéraux et bilatéraux et par le partage des données provinciales ou territoriales ventilées sur la façon dont les groupes défavorisés voient leur droit au logement reconnu ou non par les programmes de la Stratégie.

Contrôle des obligations internationales du Canada

La défenseure fédérale du logement a un rôle important à jouer pour veiller à ce que le Canada respecte ses obligations internationales en matière de promotion du droit à un logement adéquat pour chaque personne.

Le droit à un logement adéquat est reconnu par le droit international, dès la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Le Canada s'est engagé à réaliser progressivement le droit au logement et à un niveau de vie suffisant en 1976, lors de l'entrée en vigueur du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

L'engagement du Canada en faveur du droit à un logement adéquat a été réaffirmé en 2019 lorsque le Parlement a adopté la Loi sur la stratégie nationale sur le logement (la Loi), qui reconnaît le logement comme un droit de la personne. La Loi fait spécifiquement référence au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, mais il existe de nombreux organes et mécanismes de traités des Nations unies qui contribuent à la surveillance du droit au logement au Canada.

Il est essentiel que les gouvernements de tous les niveaux prennent au sérieux leurs obligations internationales en matière de droits de la personne. Les organes et mécanismes internationaux de défense des droits de la personne constituent des outils importants pour élaborer des solutions fondées sur les droits de la personne à la crise du logement au Canada.

Le Comité des droits de l'enfant

L'année dernière, le Bureau du défenseur fédéral du logement a contribué à la présentation de la Commission canadienne des droits de la personne au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Afin de contrôler dans quelle mesure le Canada met en œuvre les droits énoncés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le Comité procède à un examen périodique. Au cours de ce processus, les organes de surveillance des droits de la personne au Canada soumettent des informations que le Comité examinera en vue de l'élaboration de son rapport final.

Dans ses observations finales concernant les cinquième et sixième examens périodiques combinés du Canada, publiées en juin 2022, le Comité a souligné que les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables à l'insécurité du logement et que les enfants des Premières Nations, Inuits et Métis, ainsi que les enfants d'ascendance africaine et appartenant à des groupes minoritaires, continuent d'être confrontés à des niveaux de pauvreté disproportionnés.

Recommandations V – Comité des droits de l’enfant des Nations Unies

La défenseure exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de prendre des mesures urgentes pour donner suite aux observations finales du Comité et tout particulièrement à ces deux recommandations relatives au logement :

- **Des mesures et des délais clairs sont nécessaires pour mettre fin à l’itinérance des enfants**

Le Comité a recommandé au Canada de combler ces lacunes en renforçant ses délais et ses priorités pour mettre fin à l’itinérance des enfants et garantir à tous les enfants issus de familles à faible revenu un accès stable à un logement adéquat et abordable à long terme.

- **Réviser les lois sur les évictions pour protéger les droits des enfants**

Le Comité a recommandé au Canada de réviser les lois provinciales et territoriales sur les évictions pour s’assurer qu’elles donnent la priorité à l’intérêt supérieur de l’enfant et que tous les moyens de prévenir les évictions sont mis en œuvre.

Entendre directement les citoyens de tout le Canada

Une vague de nouvelles données : La première année de l'outil d'observations de la défenseure

L'une des tâches importantes de la défenseure fédérale du logement est d'écouter et d'amplifier la voix des personnes qui vivent dans des logements inadéquats ou qui sont en situation d'itinérance. L'une des façons d'y arriver est de recueillir les observations de personnes de partout au Canada sur des questions systémiques liées au logement.

En mai 2022, nous avons lancé notre outil d'observations du public et le processus s'y rattachant afin que les particuliers et les organisations puissent soumettre des observations pertinentes directement à la défenseure.

L'aperçu suivant est la première vue d'ensemble de ce que nous avons recueilli au cours de la première année d'utilisation de l'outil d'observations.

Fonctionnement

Les observations peuvent être envoyées à l'aide d'un outil en ligne que nous avons conçu et testé en tenant compte des commentaires de plus de 30 différents organismes communautaires, d'intervenants et de personnes ayant une expérience vécue. Leur contribution a été inestimable pour garantir que le formulaire réponde à divers besoins, situations et expériences.

Les personnes et les organisations peuvent également soumettre des observations par courriel ou par la poste, notamment en utilisant un formulaire en ligne en français et en anglais.

Les observations sont un moyen essentiel pour la défenseure de connaître directement les problèmes systémiques de logement au Canada. La défenseure n'intervient pas dans les cas individuels. Elle utilisera plutôt ces observations pour faire prendre conscience des problèmes de logement les plus courants et les plus critiques auxquels les gens sont confrontés, pour formuler des recommandations visant à améliorer les lois, les politiques et les programmes du Canada en matière de logement, et pour susciter des changements sur les questions systémiques de logement.

Les observations sont un élément clé de la manière dont la défenseure détermine les problèmes systémiques de logement à examiner ou à renvoyer à un comité d'examen.

Aider les gens à trouver de l'aide

Nous avons consulté 30 organismes communautaires de partout au pays pour nous aider à développer l'outil et à soutenir les personnes de leur communauté qui ont besoin d'aide pour soumettre des observations à la défenseure.

L'outil d'observations est également soutenu par une assistance téléphonique offertes aux personnes qui ont besoin d'aide pour utiliser l'outil.

Nous avons organisé une série de séminaires en ligne sur l'utilisation de l'outil à l'intention des prestataires de services de première ligne qui travaillent avec les personnes qui vivent dans des logements inadéquats ou qui sont en situation d'itinérance. Ces prestataires de services constituent un lien important pour les personnes ayant une expérience vécue, qui peuvent ainsi faire entendre leur voix et obtenir des changements significatifs.

Les personnes ayant besoin d'une aide immédiate sont orientées vers le 2-1-1 afin qu'elles puissent accéder aux services d'aide locaux. Le 2-1-1 est une source nationale d'information sur les services sociaux et de santé, notamment l'assistance aux personnes en situation d'itinérance et en situation d'insécurité en matière de logement. Il offre aux personnes en situation de crise une aide personnalisée leur permettant de s'orienter rapidement et facilement dans le réseau complexe des programmes et des organisations. Cette collaboration permettra de s'assurer que les personnes qui vivent dans des logements inadéquats ou qui sont en situation d'itinérance reçoivent l'aide dont elles ont besoin immédiatement.

Les personnes que nous avons entendues

Depuis le lancement en mai 2022, 220 personnes qui ont vécu dans des logements inadéquats ou en situation d'itinérance ont fait part de leur situation à la défenseure fédérale du logement. En outre, 36 organisations ont fait part de leur expérience et de leurs observations.

Nous avons reçu des observations de la plupart des provinces et territoires, mais la majorité provenait de l'Ontario (52 %), de la Colombie-Britannique (20 %) et du Québec (13 %).

Nous reconnaissons que l'accès à la technologie et la portée du Bureau de la défenseure peuvent être un défi dans les régions éloignées et à travers le Canada. Cette année, nous avons jeté les bases d'une stratégie de sensibilisation afin de toucher un plus grand nombre de personnes, que ce soit en personne ou en utilisant l'outil d'observations.

Ce que nous avons entendu grâce à notre nouvel outil d'observations

Les observations qui nous sont transmises sont extrêmement utiles pour déterminer les nouveaux problèmes de logement au Canada. Elles permettent de dresser un tableau clair des questions systémiques prioritaires sur lesquelles la défenseure peut faire pression, et des domaines dans lesquels le Canada doit faire mieux.

Les données de cette section sont basées uniquement sur les observations que nous avons reçues. Les chiffres ne représentent pas un tableau statistique complet de tous les problèmes de logement ou d'itinérance au Canada. Ces chiffres ne sont pas non plus représentatifs du nombre total d'occurrences de ces expériences dans la population générale.

En voici les grandes lignes pour 2022-2023.

Ce que nous avons entendu sur les logements inabordables et les difficultés à trouver un logement

Nous avons appris que 77 pour cent des observations font état de problèmes actuels ou passés liés à des logements inabordables, et 61 pour cent indiquent des difficultés à trouver un logement.

De nombreuses observations dans ces catégories décrivent la nécessité de faire des sacrifices importants et de renoncer à des besoins de base pour pouvoir payer le loyer. Nombre d'entre elles expliquent également la vie dans des logements inabordables et le choix et la mobilité limités en matière de logement en raison du manque de logements abordables et de la hausse rapide des loyers.

Ces contraintes sont encore aggravées par la stagnation de l'aide au revenu et des taux d'invalidité, ce qui oblige les gens à rester dans des logements inadéquats et, parfois, dangereux. Certains répondants ont mentionné que la rareté des logements abordables permet aux propriétaires de faire de la discrimination à l'égard des locataires dans leur recherche de logement.

Parmi les personnes qui ont répondu aux questions sur le revenu et le coût du logement dans l'outil d'observations, 72 pour cent déclarent consacrer plus de 30 pour cent de leur revenu au logement, ce qui est supérieur au seuil d'abordabilité du Canada.

Ce que nous avons entendu sur l'absence de justice pour les locataires menacés d'éviction

Nous avons entendu que 30 pour cent des observations indiquent une situation actuelle ou passée d'éviction, de saisie ou de perte de logement.

Parmi ceux et celles qui ont connu une saisie, celle-ci était souvent liée à une perte de revenus au plus fort de la pandémie de COVID-19, ce qui a conduit les répondants à revenir sur le marché de la location.

Certains répondants qui ont été expulsés ont déclaré que leur propriétaire a refusé de signer des baux ou de leur accorder des droits d'occupation. Si les avis d'éviction formels relèvent soit de l'utilisation par le propriétaire, soit de la rénovation ou de la démolition, un sous-ensemble de ces avis a été donné de mauvaise foi. Par exemple, en Colombie-Britannique, où une législation récente rend les rénovictions administrativement difficiles, des répondants ont déclaré avoir été expulsés pour que la famille du propriétaire puisse occuper le logement, alors qu'en fait le propriétaire avait l'intention de rénover et d'augmenter le loyer.

De nombreuses observations décrivent la période précédant l'éviction comme une période de conflit ou de harcèlement de la part du propriétaire.

Pour ceux et celles qui ont tenté d'accéder à des recours juridiques par l'intermédiaire des comités provinciaux de locations résidentielles, les procédures ont été jugées lourdes et interminables.

Ce que nous avons entendu sur les logements inabordables pour les personnes en situation de handicap

Nous avons observé que 57 pour cent des observations provenaient de ménages dont un membre s'identifie comme une personne en situation de handicap au sens de la Loi canadienne sur l'accessibilité.

La Loi définit le handicap comme une « déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société ».

Ces ménages sont confrontés à des obstacles accrus pour trouver un logement adapté à leur handicap et à une discrimination accrue lorsqu'ils cherchent un logement.

Nous avons reçu six observations d'organisations qui se concentrent sur cette question, dont une du réseau Accessible Housing Network. Le réseau plaide en faveur de l'intégration obligatoire des principes de conception universelle à chaque logement des nouveaux immeubles à logements. Il demande incessamment que le Code national du bâtiment soit mis à jour afin que tous les Canadiens et Canadiennes aient accès aux logements dont ils ont besoin.

Une autre observation des Services de santé de l'Alberta met en évidence le fait que les logements accessibles sont principalement à la disposition des personnes désireuses de vivre seules, surtout dans des logements d'une chambre à coucher. Les familles doivent donc vivre séparément dans des foyers différents pour avoir un logement accessible.

British Columbia Complex Kids a également fait une observation sur la lutte des parents pour soutenir les enfants en situation de handicap. L'organisme a souligné le nombre limité de programmes provinciaux et de crédits d'impôt qui soutiennent l'adaptation des logements. Dans le même ordre d'idées, Decoding Dyslexia Ontario évoque l'absence de services publics permettant de détecter la dyslexie à un stade précoce. La lutte n'est pas strictement éducative, elle est étroitement liée à la capacité future des enfants à accéder à un logement et à se l'offrir.

Enfin, l'Association pour la santé environnementale du Québec a souligné que la grande majorité des logements ne sont pas adaptés aux personnes souffrant d'hypersensibilité environnementale ou de polysensibilité chimique.

Ce que nous avons entendu sur les logements précaires, en particulier pour les femmes et pour les personnes de diverses identités de genre

Nous avons appris que 37 pour cent des répondants ont eu des problèmes avec leur propriétaire, l'administrateur de leur immeuble, leurs colocataires ou leurs voisins.

Les femmes et les personnes de diverses identités de genre sont particulièrement touchées par les propriétaires et les administrateurs d'immeubles abusifs.

Parmi les problèmes rencontrés, citons des propriétaires qui n'effectuent pas les réparations ou l'entretien nécessaires; des menaces d'éviction; l'accès à l'appartement sans autorisation; un mauvais traitement des locataires fondé sur la race, le sexe, l'orientation sexuelle et le handicap; des frais et des augmentations de loyer illégaux; le harcèlement et le harcèlement sexuel des locataires ou des demandes de relations sexuelles en échange d'un logement.

Nous avons reçu neuf observations d'organisations dirigées par des femmes en faveur du droit des femmes au logement. Nous avons entamé un travail d'engagement avec le Women's National Housing and Homelessness Network (WNHHN) et le National Indigenous Housing Network (NIHN, anciennement le National Indigenous Feminist Housing Working Group) qui ont mis en évidence les problèmes systémiques de logement auxquels sont confrontées les femmes, les personnes bispituelles et les personnes de diverses identités de genre, un accent particulier étant mis sur les femmes autochtones.

- **Observation — The Crisis Ends With Us: Request for a Review into the Systemic Denial of the Equal Right to Housing of Women and Gender-Diverse People in Canada (WNHHN)** (en anglais seulement)

Dans son observation, la WNHHN explique qu'à travers le Canada, de nombreuses femmes, filles et personnes de diverses identités de genre vivent dans des logements précaires ou dangereux, ou sont en situation d'itinérance, en raison de choix politiques délibérés. Elles vivent de manière disproportionnée avec des besoins impérieux en matière de logement, sont à la tête de familles monoparentales et assument la charge de la garde des enfants, ce qui les expose au risque d'éviction lorsqu'elles sont confrontées à l'impossible choix de payer le loyer ou de nourrir leurs enfants. Il y a un manque criant de logements abordables et appropriés qui répondent à leurs divers besoins.

Cette crise du logement abordable est aggravée par des problèmes systémiques qui maintiennent les femmes dans la pauvreté et les empêchent d'accéder à un logement dans des marchés locatifs surchauffés.

Dans son observation, la WNHHN affirme que l'incapacité du gouvernement canadien à répondre de manière adéquate aux besoins en matière de logement et d'itinérance a engendré une crise nationale des droits de la personne pour les femmes marginalisées et les personnes de diverses identités de genre. Avec peu d'options en matière de logement et des refuges d'urgence débordés, de nombreuses femmes dépendent de réseaux informels ou de stratégies de survie dangereuses pour répondre à leurs besoins de base. La nécessité de rester en itinérance cachée ne les expose pas seulement au risque d'exploitation et d'abus, mais rend également leurs besoins invisibles dans les systèmes traditionnels et dans l'élaboration des politiques.

- **Observation — Homeless on Homelands: Upholding Housing as a Human Right for Indigenous Women, Girls, Two-Spirit and Gender-Diverse People (NIHN)** (en anglais seulement)

Dans son observation, le NIHN déclare que les femmes, les filles, les personnes bispirituelles et les personnes autochtones de diverses identités de genre subissent certaines des violations les plus flagrantes du droit au logement à travers le Canada. Elles sont surreprésentées dans presque tous les aspects de l'insécurité du logement, de l'itinérance et de la pauvreté, et sont touchées de manière disproportionnée par la violence et les traumatismes liés à des situations de vie précaires. Les peuples autochtones – Premières Nations, Inuits et Métis – continuent de composer avec les systèmes violents d'institutionnalisation et d'exclusion et d'y survivre, en pratiquant leurs cultures par la gestion des terres et de l'eau et en utilisant des mécanismes comme les déclarations et pactes internationaux et nationaux sur les droits de la personne pour faire valoir leurs droits.

Une observation de la Table des groupes de Femmes de Montréal montre que la crise actuelle du logement touche durement les femmes, dont les besoins et les problèmes en matière de logement se sont accrus. La pandémie a piégé de nombreuses femmes dans des situations de violence, perturbé les stratégies des organisations qui soutiennent les personnes en situation d'itinérance ou qui risquent de le devenir, et entravé l'accès aux ressources de soutien.

La pénurie de places en refuge pour les femmes s'est intensifiée. Beaucoup doivent maintenant se tourner vers des ressources qui ne répondent pas à leurs besoins, ou rester dans des environnements dangereux.

Le contexte de la pandémie fait qu'il est encore plus difficile pour les travailleurs communautaires d'atteindre les femmes. Le secteur lui-même a été durement touché par la pandémie, et de nombreux groupes à but non lucratif ont lutté pour maintenir leurs services et leurs conditions de travail.

Les groupes font état d'obstacles à l'accès et de nombreuses sources d'exclusion dans les ressources de logement social, de transition et d'urgence. Il s'agit notamment du manque de connaissance des femmes sur les logements existants et disponibles, de la lourdeur des critères d'admissibilité et des réglementations, des processus bureaucratiques et du manque de ressources pour les femmes confrontées à des situations de vie complexes.

Recommandations VI – Femmes et personnes de diverses identités de genre

1. Prendre des mesures urgentes pour mettre en œuvre les appels à la justice lancés par l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, ainsi que les appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation en ce qui concerne l'accès à un logement sécuritaire, abordable et adéquat pour les femmes, les filles, les personnes bispirituelles et les personnes de diverses identités de genre des Premières nations, inuites et Métisses.
2. Veiller à ce que les définitions de l'itinérance aux fins de l'élaboration des politiques et programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux reflètent les expériences distinctes de l'itinérance chez les femmes, les filles, les personnes bispirituelles et les personnes de diverses identités de genre, en particulier celles qui sont autochtones.

Ce que nous avons entendu à propos des personnes en situation d'itinérance ou des personnes qui n'ont pas leur propre logement

Les listes d'attente interminables témoignent du manque de logements abordables. Cette pénurie alimente la surpopulation des logements de transition et le besoin des ressources en matière de logement.

Une personne sur trois a déclaré avoir rencontré des problèmes avec les listes d'attente pour les logements ou les refuges. Nous avons entendu que l'inaccessibilité des places dans les refuges pousse de nombreuses personnes à vivre dans des tentes ou d'autres formes d'abris pour avoir un endroit où rester et dormir. L'examen par la défenseure des campements de personnes en situation d'itinérance est basé sur une observation de Montréal soulignant que les personnes vivant dans des campements sont confrontées à une insécurité beaucoup plus grande et à des menaces pour leur santé et leurs droits de la personne.

Nous avons également appris que la moitié des personnes qui ont fait une observation ont connu l'itinérance à un moment ou à un autre de leur vie.

Un répondant sur dix a été associé à un organisme de protection de la jeunesse ou au régime des pensionnats autochtones lorsqu'il était un enfant ou un jeune. La grande majorité d'entre eux ont connu l'itinérance à un moment ou à un autre de leur vie. Certains n'avaient même pas 16 ans lorsqu'ils ont été confrontés à une situation d'itinérance pour la première fois, et la moitié d'entre eux le sont devenus pour la première fois entre 16 et 29 ans.

Parmi les causes de l'itinérance à un très jeune âge, on peut citer les parents qui obligent les enfants à quitter le foyer, la fuite d'un foyer violent, les grossesses non planifiées et l'éviction des tuteurs ou des parents qui ne paient pas leur loyer.

Ce que nous ont dit les associations de défense des droits des locataires

Nous avons reçu plusieurs observations d'associations de locataires et d'organisations défendant les droits des locataires qui font écho aux préoccupations soulevées dans les observations de particuliers. Ceux-ci ont formulé d'importantes recommandations, notamment sur la nécessité de revoir la Stratégie nationale sur le logement pour l'orienter clairement vers le logement social, et de l'élargir pour faciliter les recours juridiques.

Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) est l'un des chefs de file nationaux de la défense du logement social. Il s'agit d'une coalition de 145 organisations actives dans différentes régions du Québec, qui interviennent dans toutes les facettes du système de logement. Sa grande priorité est le « développement et la protection du logement social, sous forme de logements publics, coopératifs et sans but lucratif ». Dans son observation, la coalition dénonce l'impact systémique de la pénurie massive de logements locatifs abordables sur le droit au logement, ainsi que ses effets sur d'autres domaines connexes des droits de la personne comme la santé, l'alimentation, la sécurité, l'égalité et la vie.

Ce que nous avons entendu sur les violations du droit au logement des peuples autochtones

L'observation du National Indigenous Housing Network (NIHN) indique que les femmes, les filles, les personnes bispirituelles et les personnes autochtones de diverses identités de genre subissent certaines des violations les plus flagrantes du droit au logement à travers le Canada. Elles sont surreprésentées dans presque tous les aspects de l'insécurité du logement, de l'itinérance et de la pauvreté, et sont touchées de manière disproportionnée par la violence et les traumatismes liés à des situations de vie précaires.

Ces violations résultent des tentatives historiques et permanentes de l'État canadien de coloniser les peuples autochtones, leurs cultures et leurs modes de vie, d'action et d'existence. Face à ces tentatives, les peuples autochtones – Premières Nations, Inuits et Métis – ont résisté et se sont mobilisés, continuant à défendre leurs modes de vie. Ils continuent à composer avec les systèmes violents d'institutionnalisation et d'exclusion et à y survivre, en pratiquant leurs cultures par la gestion des terres et de l'eau et en utilisant des mécanismes comme les déclarations et pactes internationaux et nationaux sur les droits de la personne pour faire valoir leurs droits.

Amplifier les expériences de problèmes systémiques de logement au Canada

Au cours de la dernière année, sur la base de recherches et des observations que nous avons reçues, nous avons travaillé plus en profondeur pour mettre en lumière les principaux problèmes systémiques de logement au Canada et l'expérience vécue par les personnes sur lesquelles ces problèmes ont un impact chaque jour.

Nous avons concentré nos travaux sur cinq domaines en particulier :

1. La financiarisation
2. Les campements
3. Le droit au logement pour les peuples autochtones
4. Le droit au logement pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre
5. L'itinérance des anciens combattants canadiens

Question systémique 1 : La financiarisation

L'année dernière, nous avons continué à mettre l'accent sur la [question de la financiarisation du logement](#) et sur les préjudices qu'elle cause aux personnes et aux communautés au Canada.

Au Canada, les sociétés financières ont de plus en plus tendance à utiliser le logement comme un produit de base pour accroître le patrimoine de leurs investisseurs. Les sociétés de capital-investissement, de fonds de pension et de placement immobilier acquièrent, exploitent et développent de plus en plus de logements dans le cadre d'une stratégie d'investissement, dans le but de maximiser les rendements pour les actionnaires.

Ce phénomène, connu sous le nom de financiarisation du logement, voit souvent ces sociétés acquérir des immeubles locatifs et augmenter les loyers ou diminuer les services pour maximiser les profits. Cette tendance ne contribue pas seulement à rendre le logement inabordable à travers le pays, elle prive également les gens de leur droit fondamental à un logement abordable, décent et sécuritaire.

Recherche et mobilisation

[Une série de rapports sur cette question](#), commandés par le Bureau du défenseur fédéral du logement, a été publiée le 8 septembre 2022. Les rapports de recherche ont attiré l'attention et feront l'objet d'une étude sur la financiarisation du logement par le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA). Dans la motion que le Comité a adoptée en octobre 2022, il déclare qu'il examinera « la propriété par des sociétés de maisons unifamiliales, la hausse abusive des loyers et les rénovictions, et l'effet des sociétés de placement immobilier sur le marché de logements locatifs ».

Les résultats de la recherche confirment que la financiarisation touche surtout les groupes défavorisés comme les personnes âgées, les locataires à faible revenu, les personnes en situation de handicap, les membres des communautés noires et bien d'autres encore. Ces résultats sont liés à des augmentations de loyer inabornables, à la détérioration des conditions de vie et à l'augmentation du nombre d'évictions et de rénovictions.

La financiarisation ne touche pas seulement les droits des individus et des ménages, elle remodèle dangereusement le système du logement au Canada. La recherche estime qu'environ un tiers des logements pour personnes âgées au Canada ont été financiarisés, ainsi que 20 à 30 % des immeubles locatifs construits à cet effet.

La défenseure attend avec impatience de se présenter devant le Comité HUMA pour discuter des effets néfastes de la financiarisation du logement et partager les options que les décideurs peuvent adopter pour endiguer ce problème.

Comité d'examen

Le 23 septembre 2022, [la défenseure a adressé une demande officielle](#) au Conseil national du logement pour qu'il mette en place un comité d'examen des incidences sur les droits de la personne de la financiarisation des logements locatifs construits à cet effet. C'est la première fois que la défenseure fédérale du logement renvoie une question systémique de logement au Conseil national du logement pour un examen plus approfondi par un comité d'examen.

En mars 2023, le Conseil national du logement [a annoncé son intention de mettre en place le comité d'examen](#). Ce comité d'examen, composé de trois membres du Conseil national du logement, recueillera les observations écrites et orales du public, d'organisations de défense des droits de la personne et d'experts. Enfin, il publiera un rapport contenant des recommandations sur les mesures que le gouvernement du Canada devrait prendre pour lutter contre la financiarisation des logements locatifs construits à cet effet et faire progresser le droit au logement au Canada.

Les audiences du comité d'examen sont axées sur la participation du public, en particulier des communautés directement touchées par les problèmes systémiques. Ces audiences seront l'occasion pour les locataires et d'autres personnes de partager leur expérience de la financiarisation et les solutions qu'ils souhaitent voir mises en œuvre.

Question systémique 2 : Les campements

Depuis le début de la pandémie, les [campements se sont multipliés dans tout le Canada](#). Le logement devient de plus en plus inabordable et inaccessible. Les gens perdent leurs moyens de subsistance et leur domicile. De nombreux services sociaux et refuges ont atteint leur capacité maximale. Plus que jamais, les gens doivent vivre dans des tentes ou des abris informels pour survivre. Beaucoup n'ont pas d'autre endroit où aller.

L'année dernière, nous avons continué à nous exprimer et à mener des actions sur cette question afin de garantir que les droits et la dignité des résidents des campements soient respectés et soutenus par les décideurs à tous les niveaux.

Examen mené par la défenseure

Le 23 février 2023, la défenseure fédérale du logement [a lancé un examen officiel des campements au Canada](#), qui sont devenus une crise des droits de la personne dans les villes du pays.

Bien que les tribunaux et les organismes de défense des droits de la personne reconnaissent de plus en plus l'itinérance cachée comme un problème de droits de la personne, les personnes vivant dans des campements sont parmi les plus vulnérables de notre société. Leur dignité et leurs droits sont souvent ignorés. Elles sont victimes de harcèlement et de violence de la part de la police, d'agents chargés de faire appliquer les règlements et du public. La plupart d'entre elles n'ont pas accès aux services de base comme l'eau potable ou le chauffage. Certaines ont subi des dommages ou sont décédées à la suite d'une exposition, d'un incendie, d'une surdose ou d'autres menaces pour la vie et la sécurité.

Par conséquent, la défenseure est très préoccupée par le fait que certains gouvernements ne prennent pas les mesures nécessaires pour protéger les personnes en situation d'itinérance, en particulier en cas d'intempéries. Le démantèlement des campements pendant l'hiver met en péril la santé et la vie des personnes. Il s'agit d'une grave violation des droits de la personne.

Tous les niveaux de gouvernement ont l'obligation de mettre fin à cette crise. Les conditions de vie dans les campements, associées à l'incapacité sous-jacente des gouvernements à tous les niveaux à garantir l'accès des personnes à un logement adéquat, constituent une violation des droits de la personne fondamentaux, y compris celui du droit au logement.

C'est dans cette optique que la défenseure a lancé un examen formel de ce problème systémique de logement. L'examen de la défenseure se concentrera sur des solutions systémiques qui prennent en compte les facteurs qui conduisent aux campements, ainsi que les luttes quotidiennes des personnes qui y vivent. À l'issue de l'examen, la défenseure soumettra ses conclusions et recommandations au ministre fédéral chargé du logement.

L'examen de la défenseure comprendra le témoignage de personnes ayant une expérience vécue. Toute personne ayant vécu dans un campement peut contribuer à l'examen en soumettant des observations à la défenseure.

Cet examen sera l'occasion d'interagir avec les détenteurs de droits, les responsables et autres intervenants afin de mieux comprendre les problèmes systémiques et de trouver des solutions pratiques fondées sur les droits de la personne. L'examen se déroulera sur une période de 6 à 9 mois et le rapport final présentera les conclusions et les recommandations de la défenseure au ministre responsable du logement. Les recommandations comprendront des mesures visant à :

- Protéger le droit fondamental à un logement adéquat et les autres droits des résidents des campements et des personnes menacées d'éviction, en particulier les Autochtones et les membres de groupes défavorisés;
- Fournir un soutien suffisant pour permettre aux personnes vivant dans des campements de personnes en situation d'itinérance de réussir leur transition vers des situations de logement appropriées et à long terme qui respectent leur dignité, leur autonomie et leur vie privée.

Le Canada doit mieux répondre aux besoins vitaux des personnes en matière de logement et de sécurité. Les réponses aux campements doivent être centrées sur la dignité des personnes et leurs droits, y compris leur droit à un logement adéquat.

Recherche et engagement

L'examen de la défenseure s'appuie sur une [série de rapports de recherche](#) sur les campements de personnes en situation d'itinérance publiés le 8 décembre 2022, qui confirme qu'une crise des droits de la personne est en train de se développer dans les villes du Canada.

Ces rapports fournissent des informations essentielles sur la question préoccupante des campements dans cinq régions du Canada. Ils confirment également l'échec d'une approche punitive des campements. La démolition des campements n'est pas sécuritaire et peut s'apparenter à une éviction forcée, ce qui constitue une grave violation des droits de la personne. Les chercheurs notent que cette approche ne s'attaque pas aux conditions sous-jacentes qui ont conduit à la croissance des campements, et qu'elle ne respecte pas les droits et n'améliore pas la sécurité des logements des résidents des campements. En outre, une approche punitive prive les résidents des campements de tout choix et détruit les liens communautaires qu'ils ont tissés pour s'entraider au sein d'un système défaillant.

Parallèlement à ces recherches approfondies, la défenseure s'est engagée auprès de diverses organisations et de divers intervenants sur le thème des campements, notamment :

- Un partenariat avec The SHIFT pour interagir avec les résidents des campements afin de les sensibiliser à leurs droits et au rôle de la défenseure fédérale du logement;
- Un webinaire a été organisé avec l'Université de Montréal et les chercheurs le 2 décembre pour transmettre les résultats de la recherche;
- L'expression de préoccupations et la tenue de réunions avec des dirigeants municipaux pour souligner les obligations de ceux-ci en matière de droits de la personne concernant les campements;
- La participation au programme Vers un chez-soi d'Infrastructure Canada pour en savoir plus sur les mesures fédérales actuelles visant à traiter de la dimension des droits de la personne relative aux campements de personnes en situation d'itinérance;
- La participation à l'atelier Habiter la rue : repenser notre réponse à l'itinérance aux Archives nationales du Québec à Montréal.

Cet engagement et cette recherche aideront les décideurs à prendre des mesures pour mieux soutenir les résidents des campements et faire respecter leurs droits fondamentaux et leur droit au logement.

Recommandations VII – Campements

Les gouvernements et les décideurs à tous les niveaux doivent mettre l'accent sur les droits de la personne et le droit au logement dans leur approche à l'égard des campements. Les rapports recommandent cinq mesures afin que le Canada en fasse plus pour faire respecter les droits des résidents des campements :

1. Cesser de recourir aux forces de l'ordre en réponse aux campements.
2. Fournir du financement et des services à tous les niveaux de gouvernement — pour soutenir les municipalités qui sont confrontées à l'impact disproportionné de la lutte contre l'existence des campements, et pour investir dans des options de logement à court et à long terme et dans des mesures de soutien pour les résidents des campements.
3. Garantir une participation significative des résidents des campements aux décisions qui les concernent.
4. Reconnaître les droits distincts des peuples autochtones et les intégrer à l'élaboration des politiques relatives aux campements.
5. Remédier aux conditions de vie dans les campements et fournir un accès aux services de base comme l'eau potable, les installations sanitaires, l'électricité et le chauffage.

Question systémique 3 : Le droit au logement pour les peuples autochtones

Partout au Canada, les populations autochtones sont confrontées à des difficultés de longue date pour accéder à des logements sécuritaires et abordables. Les populations autochtones connaissent une crise du logement, qui est en fait une crise des droits de la personne. Il est important de reconnaître les politiques et les systèmes coloniaux qui perpétuent la dépossession et la violence, conduisant à l'itinérance et au logement inadéquat.

Depuis sa nomination en février 2022, la défenseure fédérale du logement s'est donné pour priorité de s'engager directement auprès des peuples autochtones afin de respecter l'autodétermination et d'approfondir la collaboration et le partenariat. L'un des éléments clés d'une approche fondée sur les droits de la personne et du mandat de la défenseure fédérale du logement est l'engagement significatif des peuples autochtones dans tous les aspects de la politique et de la défense des droits.

Une année d'engagement significatif

Au cours de la dernière année, l'engagement de la défenseure auprès des peuples et groupes autochtones lui a donné l'honneur de témoigner et d'entendre directement les expériences de logement des Premières Nations, des Inuits et des Métis, y compris celles dans les zones reculées, urbaines et rurales.

La défenseure s'est donné pour priorité de rencontrer les dirigeants des organisations autochtones nationales, des organisations dirigées par des autochtones et des communautés autochtones afin de trouver des solutions durables et à long terme en matière de logement. Tout au long de l'année, la défenseure fédérale du logement a rencontré plus de 25 organisations des Premières Nations, inuites et Métisses pour créer des liens et discuter des moyens de travailler ensemble.

Tout au long d'une année de discussions serrées et de dialogues constructifs, la défenseure s'est efforcée d'adopter une approche impartiale et équilibrée en matière d'engagement, qui vise à promouvoir et à garantir la participation des peuples autochtones et à connaître leur expertise, et à reconnaître les personnes ayant une expérience vécue des besoins en matière de logement et d'itinérance en tant qu'experts. Les relations avec les peuples et les communautés autochtones doivent respecter les normes inscrites dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris le consentement libre, préalable et éclairé. Toute recommandation susceptible d'avoir un effet sur les populations autochtones doit être élaborée en collaboration avec ces communautés et refléter leur consentement explicite et leur leadership.

Éléments clés

Le droit au logement des peuples autochtones comprend les droits liés aux terres, aux ressources et aux territoires, les droits sociaux et économiques, les droits liés à la non-discrimination et l'importance du droit des peuples autochtones à déterminer leurs propres institutions, programmes et politiques en matière de logement. Tout au long de son année d'engagement, la défenseure fédérale du logement a appris, écouté et identifié des éléments clés qui feront partie intégrante de la marche à suivre sur cette question. En voici quelques-uns :

- Un financement consacré aux besoins en matière de logement des Premières Nations, des Inuits et des Métis, quel que soit leur lieu de résidence.
- Une stratégie nationale sur le logement révisée en tenant davantage compte des droits de la personne et des droits des autochtones.
- Une représentation complète des peuples autochtones aux tables de décision.
- Des investissements fédéraux directs et soutenus, notamment par le respect de la relation financière de gouvernement à gouvernement plutôt que par la création d'une myriade de programmes fédéraux de logement et de lutte contre l'itinérance.
- Une collaboration intergouvernementale efficace, la recherche et l'innovation, et la collecte de statistiques.
- Une contribution significative sur la façon dont les examens menés par la défenseure et les renvois au Conseil national du logement pour une audience peuvent respecter les droits des Autochtones à l'autonomie gouvernementale.

La défenseure reconnaît que les gouvernements et les communautés autochtones font preuve d'un grand leadership dans le domaine du logement et de l'itinérance. Toutefois, l'héritage du colonialisme et les désavantages systémiques font que les peuples autochtones sont représentés de manière disproportionnée parmi les personnes en situation d'itinérance et en situation de précarité en matière de logement.

La défenseure fédérale du logement souhaite une plus grande coopération entre les gouvernements et un rôle de leadership plus important pour le gouvernement fédéral. Tous les niveaux de gouvernement ont un rôle à jouer afin de résoudre la crise du logement.

Question systémique 4 : Obstacles à un logement adéquat pour les personnes bispirituelles, trans et non binaires

Depuis le début de son mandat, la défenseure fédérale du logement s'est engagée à concentrer son travail sur les personnes qui ont le plus besoin d'un logement, notamment les personnes bispirituelles, trans et non binaires qui sont touchées de manière disproportionnée par les besoins en matière de logement. Il est essentiel, lorsque l'on considère ce groupe prioritaire, d'agir ainsi dans une optique intersectionnelle. En effet, pour les personnes de diverses identités de genre confrontées à des formes de discrimination intersectionnelle comme les personnes trans racisées ou les personnes non binaires en situation de handicap, les obstacles au logement sont encore plus importants.

En savoir plus sur les obstacles au logement

En 2022-2023, le Bureau du défenseur fédéral du logement a demandé au Women's National Housing and Homelessness Network de préparer un rapport de recherche intitulé [Housing Need & Homelessness amongst Gender-Diverse People in Canada — A Preliminary Portrait \(en anglais seulement\)](#). S'appuyant sur une analyse documentaire sur l'itinérance chez les femmes et les personnes de diverses identités de genre au Canada, ainsi que sur les données quantitatives et qualitatives de [l'Enquête pancanadienne sur le besoin en logement et l'itinérance chez les femmes](#), ce rapport examine les violations importantes et croisées des droits de la personne dans le domaine du logement, notamment :

- la discrimination fondée sur le genre sur le marché du logement locatif;
- des problèmes d'accessibilité et d'adéquation des logements disproportionnés;
- des obstacles particuliers à la sécurité d'occupation;
- la marginalisation socio-économique qui érode l'accès à un logement abordable, sécuritaire et permanent pour les personnes de diverses identités de genre.

Cette recherche contribue à la constitution d'un corpus d'éléments probants à l'appui des examens systémiques de la défenseure et aide également les universitaires et les responsables gouvernementaux à comprendre où concentrer leurs efforts et leurs recherches futures. Certains domaines clés pour la recherche future vont de la collecte de meilleures données nationales sur les besoins en matière de logement et l'itinérance des personnes bispirituelles, trans, non binaires et de diverses identités de genre, à l'impact de la financiarisation sur les ménages de diverses identités de genre différent, en passant par les expériences de l'itinérance cachées au sein de cette communauté.

Lacunes dans les données sur le logement des personnes transgenres et des personnes de diverses identités de genre

Historiquement, les personnes 2ELGBTQI+ représentent un pourcentage disproportionné des Canadiens et Canadiennes qui sont en situation d'itinérance, risquent de le devenir ou ont des besoins impérieux en matière de logement. [Selon Statistique Canada](#), la population 2ELGBTQI+ est beaucoup plus susceptible d'être locataire que la population générale (53 % contre 31 %), plus susceptible d'avoir des besoins impérieux en matière de logement (17 % contre 12 %) et moins susceptible de se déclarer satisfaite de son logement (74 % contre 83 %). Une étude récente de Statistique Canada révèle que les personnes 2ELGBTQ+ sont également [exposées à un plus grand risque de perdre l'accès](#) à un logement sûr et sécuritaire pendant la pandémie de COVID-19.

Cependant, les données restent limitées en ce qui concerne les expériences de logement et d'itinérance des personnes bispirituelles, trans et non binaires à faible revenu vivant au Canada, en particulier en ce qui concerne les différences au sein de la communauté bispirituelle, trans et non binaire liées au revenu du ménage, à l'identité autochtone, à la racisation et à l'invalidité.

En 2022-2023, nous avons entrepris de fournir de nouvelles données ventilées pour combler ces lacunes. Le Bureau du défenseur fédéral du logement et la Division internationale et politique de la Commission canadienne des droits de la personne ont financé un rapport et l'ont commandé à Trans PULSE Canada. Le rapport est basé sur les données en matière de logement de l'enquête nationale de l'organisation, une vaste étude communautaire sur la santé des personnes trans et non-binaires au Canada, financée par les Instituts de recherche en santé du Canada.

Les principales conclusions sont les suivantes :

- La moitié des participants s'attendent à être victimes de discrimination dans l'obtention d'un logement en raison de leur identité.
- 9,8 % des participants ont évité d'accéder à un refuge alors qu'ils en avaient besoin en raison de leur identité/expression de genre.
- 9,3 % des participants étaient en situation d'itinérance ou vivaient dans un logement précaire, le plus souvent temporairement chez un partenaire, un ami ou un membre de la famille (8,6 %).
- Les participants autochtones ont signalé les taux les plus élevés de perte de logement (20,3 %) ou de déménagement (35,8 %) en raison de leur identité, ainsi que d'insécurité alimentaire (27,1 %).
- Les participants noirs sont ceux qui ont déclaré le plus souvent s'être vu refuser des services bancaires (19,1 %) en raison de leur identité. De nombreux participants noirs anticipent une discrimination dans l'accès aux services bancaires (45,3 %) et dans l'obtention d'un logement (69,9 %) en raison de leur identité. Les autres participants racisés ont déclaré le taux le plus élevé d'itinérance actuel (2,7 %).

- La moitié des participants en situation de handicap ont bénéficié de l'aide sociale ou d'une mesure de soutien pour les personnes en situation de handicap au cours la dernière année. Les participants souffrant d'un handicap moteur sont ceux qui ont le plus souvent évité de se rendre dans un refuge (18,7 %) et se sont vu refuser l'accès à un refuge (3,8 %).

Trans PULSE Canada a utilisé plusieurs approches pour rendre l'enquête accessible, mais il n'a pas été possible de réaliser un échantillon aléatoire de la population trans et non-binaire. Par conséquent, les résultats ne peuvent pas être considérés comme représentatifs de la démographie réelle. Par exemple, le fait que 9,3 % des participants soient en situation d'itinérance ou vivent dans des logements précaires ne signifie pas qu'exactement 9,3 % de toutes les personnes trans et non-binaires au Canada sont en situation d'itinérance ou vivent dans des logements précaires.

Question systémique 5 : L'itinérance des anciens combattants canadiens

En 2022-2023, le Bureau du défenseur fédéral du logement a lancé un nouveau partenariat avec l'École de politiques publiques Max Bell de l'Université McGill afin de mieux comprendre les défis et les possibilités pour mettre fin à l'itinérance des anciens combattants. Le laboratoire de politiques Max Bell examinera la littérature existante, interrogera des informateurs clés et formulera des recommandations pour orienter les travaux futurs de la défenseure dans ce domaine. Le rapport final et les recommandations seront présentés en 2023.

L'année dernière, la défenseure a également eu le plaisir de collaborer avec l'Initiative multiconfessionnelle sur l'habitation (IMH), qui a pour mission de construire des logements abordables afin de résoudre la crise du logement à Ottawa et de permettre aux personnes à risque d'accéder à des logements sûrs et sécurisés. L'un de leurs projets comprend une communauté de logements abordables pour les anciens combattants, que la défenseure a visitée le 11 novembre 2022.

Promouvoir le droit au logement

Maintenir le dialogue sur les droits de la personne

La réalisation du droit à un logement adéquat pour chaque personne est l'un des principaux piliers du rôle de la défenseure fédérale du logement. C'est à elle qu'il incombe de maintenir le dialogue sur les droits de la personne.

Tout au long du mois de novembre et à l'occasion de la Journée nationale du logement du 22 novembre, la défenseure a saisi cette occasion pour [demander que des changements](#) soient apportés à la Stratégie nationale sur le logement afin qu'elle comble mieux les lacunes persistantes de notre système de logement et qu'elle défende le droit au logement pour les personnes confrontées à l'insécurité du logement et à l'itinérance.

En novembre, cela faisait cinq ans que le Canada avait publié en 2017 sa stratégie nationale sur le logement, d'une durée de dix ans et d'une valeur de 72 milliards de dollars, afin d'enrayer la crise du logement et de l'itinérance au Canada. Alors que nous sommes à mi-parcours, il apparaît de plus en plus clairement que la Stratégie est loin d'avoir atteint ses objectifs de réduction de moitié des besoins impérieux en matière de logement et d'élimination de l'itinérance d'ici à 2030, et qu'elle ne répond pas aux besoins des populations autochtones et des groupes défavorisés.

Le 17 novembre 2022, le Bureau du défenseur fédéral du logement a travaillé en partenariat avec le Réseau national du droit au logement pour organiser une table ronde virtuelle afin de souligner le besoin urgent de réviser la Stratégie nationale sur le logement pour y inclure une approche plus forte basée sur les droits de la personne en plaçant la dignité humaine et l'expérience vécue au centre de toutes ses politiques.

L'événement, animé par la défenseure, était composé d'un groupe diversifié d'experts qui ont proposé des idées et des solutions fondées sur les droits pour résoudre la crise du logement qui s'aggrave au Canada. Les solutions proposées par le groupe ont abordé les questions de l'abordabilité, des évictions et de la sécurité d'occupation, ainsi que de l'inadéquation des logements dans les communautés autochtones du Nord.

Le 22 novembre 2022, la défenseure a organisé un événement vidéo en direct ouvert au public, au cours duquel elle a souligné l'importance de plaider pour le logement en tant que droit de la personne et a exposé les lacunes actuelles de la Stratégie nationale sur le logement, tout en encourageant les Canadiens et Canadiennes à exprimer leur point de vue sur l'amélioration de la Stratégie.

La Stratégie nationale sur le logement est notre meilleur espoir de résoudre la crise du logement et l'itinérance. Elle appartient à toutes les personnes du Canada; faisons en sorte qu'elle fonctionne pour nous.

Établir des liens

S'engager avec d'autres organisations dans le secteur du logement et de l'itinérance permet à la défenseure fédérale du logement d'établir des liens réels avec les gens et de combiner les efforts de défense des droits. L'année dernière, la défenseure a pris la parole lors de plus de 15 événements, où elle a abordé les thèmes clés en terme de défense des droits, du logement en tant que droit de la personne et de la collaboration à tous les niveaux pour élaborer des solutions. En voici quelques-uns :

- Elle a prononcé un discours lors de la 10^e conférence annuelle de la Manitoba Non-Profit Housing Association, où elle a souligné l'importance du secteur sans but lucratif pour résoudre la crise du logement au Canada.
- Elle a prononcé un discours lors du 5^e Forum national sur le logement de l'Assemblée des Premières Nations, où elle a évoqué l'importance du leadership et de la vision des Premières Nations dans la réorganisation de la politique du logement au Canada.
- La Journée de l'habitation sur la colline, un événement sur la colline du Parlement coordonné par l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU). La défenseure a participé à une discussion informelle avec le directeur général par intérim de l'ACHRU, Ray Sullivan, et a souligné l'importance de réunir les personnes en première ligne de la crise du logement avec les députés et les décideurs politiques.
- Une discussion à Saskatoon pour le deuxième jour de la conférence « [Building Community — Saskatchewan Housing and Homelessness Conference](#) » organisée par la Métis Nation-Saskatchewan (MN-S).

Conférence de l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance

La défenseure a figuré parmi les principaux intervenants lors de la conférence de l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (ACMFI) qui s'est tenue en novembre 2022. Dans [son discours](#), elle a évoqué le chemin parcouru par les défenseurs du droit au logement au Canada, ainsi que le travail qui reste à accomplir. Elle a surtout souligné que son rôle le plus important était de soutenir le pouvoir des citoyens en revendiquant leurs droits et en exigeant des changements.

« Il a fallu des décennies pour obtenir la reconnaissance du droit au logement dans la loi. Mais ce n'est pas fini, ce n'est qu'un début. Ces droits nous appartiennent à tous et nous devons travailler tous ensemble pour que le droit au logement devienne une réalité ».

— Marie-Josée Houle, défenseure fédérale du logement

La conférence de l'ACMFI a également été l'occasion de participer à des ateliers et à des symposiums avec des experts, des travailleurs de première ligne, des professionnels de la politique, des aînés, des dirigeants, des survivants, des bailleurs de fonds, des chercheurs et des militants. Au cours de la conférence, la défenseure a participé au Symposium national sur le droit au logement pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre. La défenseure a été honorée d'entendre leurs histoires et d'élaborer des stratégies avec ces experts et alliés du vécu. Les sages paroles d'un orateur indiquent que les experts du vécu sont de grands décideurs politiques.

Parallèlement, le personnel du Bureau du défenseur fédéral du logement, ainsi que les partenaires du Réseau national du droit au logement, ont organisé un atelier interactif intitulé « Claiming the Right to Housing Claiming the Right to Housing » (en anglais seulement). Le personnel a expliqué comment la défenseure interagit avec le public au moyen de l'outil d'observations sur le logement. À l'aide d'un sondage interactif, les participants ont fait part des problèmes systémiques de logement les plus importants à leurs yeux, de ce dont ils avaient besoin pour présenter des observations systémiques à la défenseure, et ont proposé des solutions possibles à la crise du logement au Canada.

Les recherches du Bureau sur la financiarisation et les campements ont également été présentées lors de deux ateliers animés par les chercheuses Sue-Ann MacDonald et Caroline Leblanc (campements) et Martine August, Nemoy Lewis, Jackie Brown et ACORN Canada (financiarisation).

Travailler ensemble

L'établissement de partenariats avec des organisations à travers le Canada est essentiel à notre travail. Les collaborations avec ces intervenants contribuent à renforcer notre recherche et notre connaissance des problèmes systémiques de logement au Canada, et à élargir notre portée.

Trans PULSE

En 2022, le Bureau du défenseur fédéral du logement s'est appuyé sur le travail de Trans PULSE Canada et du Women's National Housing & Homelessness Network pour organiser deux réunions d'experts. Les réunions ont été organisées avec des personnes bispirituelles, trans et non-binaires (et leurs alliés) ayant une expérience vécue de l'itinérance et de la précarité du logement, ainsi qu'avec des universitaires et des dirigeants communautaires bispirituels, trans et non-binaires, afin d'éclairer les futurs efforts de recherche et d'engagement du Bureau et de la Commission canadienne des droits de la personne.

Partenaires fédéraux et autochtones

L'année dernière, la défenseure a également noué de solides relations avec des partenaires gouvernementaux, principalement au niveau fédéral, ainsi qu'avec des organisations autochtones nationales. La défenseure a tenu des réunions bilatérales préliminaires avec tous les ministres fédéraux qui supervisent les principaux programmes de logement, et s'est présenté devant le Forum fédéral-provincial-territorial des sous-ministres sur le logement. La défenseure a également rencontré les dirigeants des organisations autochtones nationales afin d'établir des relations solides et de planifier les engagements régionaux. Grâce à des visites régionales, la défenseure a également pu commencer à établir des contacts avec certaines administrations municipales en Colombie-Britannique, ainsi qu'avec les gouvernements du Nunavut et du Nunatsiavut.

Travailler ensemble sur l'accessibilité

L'année dernière, la défenseure fédérale du logement a établi des partenariats pour faire avancer nos objectifs communs avec les personnes et les organisations qui ont des mandats en vertu de la Loi canadienne sur l'accessibilité, notamment le Commissaire à l'accessibilité de la Commission canadienne des droits de la personne, le directeur général de l'accessibilité et Normes d'accessibilité Canada.

À l'heure actuelle, le Canada ne dispose pas d'un nombre suffisant de logements accessibles aux personnes en situation de handicap. Avec le vieillissement de la population au cours des prochaines décennies et l'allongement de l'espérance de vie moyenne, le besoin de logements accessibles augmentera considérablement. Les personnes âgées sont deux fois plus susceptibles de souffrir d'un handicap que les jeunes; on estime qu'au cours des deux prochaines décennies, une personne sur quatre souffrira d'un handicap.

Au Canada, l'offre actuelle de logements spécifiquement destinés aux personnes âgées est insuffisante. On prévoit une pénurie de logements spécialement conçus pour les personnes âgées et d'établissements de soins de longue durée. Déjà, en raison du manque d'options et de choix de logements accessibles, certaines personnes âgées et personnes en situation de handicap qui pourraient vivre de façon autonome sont contraintes d'occuper des lits de soins de longue durée, qui sont très demandés, coûteux et devraient être réservés aux personnes ayant des besoins complexes en matière de soins.

Dans le cadre de notre travail commun, nous soulignons la nécessité pour le Canada d'intégrer l'accessibilité dans ses politiques et programmes de logement, afin que les personnes âgées et les personnes en situation de handicap disposent d'une gamme complète de choix de logements adaptés à leurs besoins. Les nouveaux logements doivent être conçus de manière à garantir l'équité pour tous les Canadiens et Canadiennes, y compris les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

L'une des priorités de la défenseure est de souligner le besoin urgent de logements accessibles face au vieillissement rapide de la population canadienne et de veiller à ce que les nouveaux logements soient conçus de manière à permettre aux personnes de vieillir sur place. La réalité est que de nombreuses personnes âgées devront vieillir sur place, c'est-à-dire rester dans leur propre maison au fur et à mesure qu'elles vieillissent. Les personnes âgées qui vieillissent à domicile devront disposer d'un logement qui réponde à leurs besoins en matière d'accessibilité et qui tienne compte de leurs futurs handicaps. De nombreux logements nécessiteront des rénovations – dont certaines sont importantes, coûteuses, perturbantes et longues, si tant est qu'elles soient possibles. Cette situation devrait créer des charges supplémentaires pour la population vieillissante du Canada, quelle que soit la situation socio-économique des personnes, les plus défavorisées étant les plus touchées.

Dans le but d'assurer l'équité et l'accessibilité pour tous et toutes, Normes d'accessibilité Canada a publié une norme technique sur les logements accessibles en partenariat avec l'Association canadienne de normalisation (CSA/ASC - B652 : Logements accessibles). Cette norme peut être adoptée dans la réglementation afin de garantir l'intégration de l'accessibilité dans les maisons nouvellement construites. Cela permettrait aux nouveaux logements de répondre aux besoins évolutifs des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des familles et d'autres personnes.

La défenseure fédérale du logement demande au gouvernement fédéral d'incorporer rapidement des normes d'accessibilité pour les logements dans le Code national du bâtiment, aux côtés des provinces et des territoires, afin de rendre ces normes juridiquement applicables.

La Stratégie nationale du logement – la stratégie canadienne de 82 milliards de dollars visant à résoudre les nombreuses crises du logement qui sévissent dans notre pays - entraînera des vagues de construction d'un bout à l'autre du pays. Nous avons l'occasion d'intégrer l'accessibilité dès le départ. Le moment est venu d'adopter des changements qui feront une réelle différence pour les gens à l'avenir.

Le gouvernement doit veiller à ce que tous les nouveaux logements répondent à l'objectif de la Loi canadienne sur l'accessibilité, qui est de créer un Canada exempt d'obstacle, et au droit fondamental à un logement adéquat, inscrit dans la Loi sur la stratégie nationale sur le logement.

Recommandations VIII – Accessibilité

1. La défenseure fédérale du logement recommande que toutes les nouvelles unités de logement qui bénéficient d'un financement public ou des mesures incitatives répondent aux critères minimaux de visitabilité (entrée de plain-pied, portes et couloirs plus larges et toilettes accessibles aux fauteuils roulants à l'étage d'entrée).
2. La défenseure fédérale du logement demande que toutes les nouvelles unités résidentielles construites au Canada répondent aux critères de la conception universelle ainsi qu'aux exigences minimales du code du bâtiment en matière de conversion de l'accessibilité, afin de permettre des rénovations futures plus faciles, moins complexes sur le plan structurel, moins coûteuses et moins perturbatrices en matière d'accessibilité.
3. La défenseure fédérale du logement demande que les provinces et les territoires adoptent la norme d'accessibilité des logements, en veillant à ce que les normes d'accessibilité soient légalement applicables dans le but d'éliminer et de prévenir les obstacles dans l'environnement bâti pour les personnes en situation de handicap et toutes les personnes qui l'utilisent.

Conseil national du logement

Le Conseil national du logement est un partenaire important qui partage notre objectif de faire progresser le droit au logement pour chaque personne.

Comme la défenseure fédérale du logement, le [Conseil national du logement](#) a été créé par la Loi sur la stratégie nationale sur le logement pour promouvoir la participation et l'inclusion dans l'élaboration de la politique de logement, pour conseiller le ministre responsable du logement sur la promotion du droit au logement, et pour conseiller le ministre sur l'efficacité de la Stratégie nationale sur le logement. Le Conseil joue également un rôle clé en organisant des audiences de commissions d'examen à la demande de la défenseure.

Le Conseil est composé de 12 membres nommés, issus de partout au pays, qui apportent leur expérience et leur expertise professionnelle sur les questions de logement et d'itinérance auxquelles sont confrontées leurs communautés. Outre la défenseure, les membres de droit du Conseil sont le directeur général de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), les sous-ministres d'Infrastructure Canada, de Services aux Autochtones Canada et de Femmes et Égalité des genres Canada, ainsi que le président du Forum des ministres provinciaux et territoriaux du logement.

L'année dernière, la défenseure a participé aux réunions en ligne du Conseil en avril, juin et décembre 2022 et février 2023, ainsi qu'à sa première réunion en personne en septembre 2022. Elle a également tenu des réunions régulières avec le coprésident désigné du Conseil afin de favoriser la collaboration pour faire progresser le droit au logement.

Tout au long de l'année, nous avons travaillé avec le Conseil pour aligner et renforcer notre recherche et notre engagement. En particulier, les rapports du Conseil sur la Stratégie nationale sur le logement ont contribué à éclairer les recommandations de la défenseure au ministre sur les changements à apporter à la Stratégie nationale sur le logement. Nous avons également contribué aux travaux de recherche et d'engagement du Conseil.

La collaboration la plus intense avec le Conseil a porté sur l'élaboration de lignes directrices pour les commissions d'examen. Les commissions d'examen sont un nouveau mécanisme participatif de défense des droits de la personne, créé au Canada dans le cadre de la Loi sur la stratégie nationale sur le logement. Les commissions d'examen sont chargées de tenir des audiences publiques sur les principaux problèmes systémiques de logement soulevés par la défenseure et de remettre au ministre un rapport contenant leur avis et leurs recommandations sur les mesures à prendre pour résoudre le problème et faire progresser le droit au logement.

S'exprimer

La crise du logement au Canada a continué à peser lourdement sur les gens cette année. Le nombre de personnes en situation d'itinérance augmente, les logements sont de plus en plus inabordables et indisponibles, et les groupes défavorisés ne cessent de perdre du terrain.

Cette année, la défenseure fédérale du logement a sensibilisé la population face à ces problèmes systémiques et a amplifié les expériences des gens en s'exprimant dans les médias, en ligne et en personne.

Dignité et sécurité pour les personnes en situation d'itinérance

Suite aux attaques contre les personnes en situation d'itinérance en août 2022, la défenseure fédérale du logement a publié une [déclaration commune](#) avec la Commission canadienne des droits de la personne pour condamner cette violence comme un crime de haine et exiger la dignité, la sécurité et la protection des personnes en situation d'itinérance. Faire respecter leur droit au logement et les protéger de la violence est une question de vie ou de mort.

En février 2023, la défenseure [s'est exprimée en ligne](#) sur l'éviction prévue de personnes vivant dans un campement situé sous l'autoroute Ville-Marie à Montréal. Cette nouvelle fait suite à sa visite au campement la semaine précédente, où elle a rencontré les résidents et s'est entretenue avec eux. Dans sa publication, la Défenseure demande à la ville et au ministère provincial des Transports de mettre fin à l'éviction et, surtout, de respecter les droits des résidents du campement. Cette question a également été abordée dans les médias, avec des organisations communautaires et des résidents du campement soulignant le préjudice que causerait une éviction. La défenseure s'est également adressée à plusieurs médias et a souligné que tous les niveaux de gouvernement doivent en faire davantage pour fournir un logement adéquat aux personnes en situation d'itinérance.

En février 2023, la défenseure a également publié une [série de gazouillis](#) demandant l'arrêt incessamment des changements proposés par le conseil municipal de Prince George pour créer un campement de personnes en situation d'itinérance centralisé et surveillé par la police à Moccasin Flats. Le plan proposé violerait les droits des Autochtones et les droits des personnes en situation d'itinérance. La défenseure a demandé à la ville d'explorer d'autres options conformes à ses obligations en matière de droits de la personne. La défenseure a visité le campement en août 2022 lors de son séjour en Colombie-Britannique et, à cette occasion, elle a également exhorté la ville à prendre des mesures pour veiller à ce que les besoins fondamentaux des personnes en situation d'itinérance soient satisfaits, notamment en matière d'assainissement, d'eau potable, de chauffage, de climatisation, d'électricité, de réduction des risques, de services de santé et de services communautaires, de sécurité et bien plus encore. Enfin, elle a souligné que toute solution doit être le résultat d'un engagement et d'une consultation significatifs avec les résidents.

Article d'opinion : Tirer un trait pour de bon sur la crise du logement et de l'itinérance au Canada

Une version de cette histoire a été [publiée dans Le Devoir](#), le 22 novembre 2022.

Si vous êtes allé faire un tour au centre-ville de Montréal récemment, vous avez sans doute constaté comme moi que le nombre de personnes qui vivent dans la rue est catastrophique.

C'est sans conteste l'indicateur le plus frappant de la crise du logement, mais des milliers d'autres personnes sont confrontées à la triste réalité de l'insécurité du logement. L'augmentation du coût des loyers, le manque de protection contre les évictions et un marché immobilier impitoyable sont autant de raisons qui mènent des milliers de personnes à se retrouver dans une situation de précarité en matière de logement.

La Stratégie nationale sur le logement mise sur pied par le gouvernement fédéral soufflera ses cinq bougies ce mois-ci. Avec un budget de 72 milliards de dollars répartis sur 10 ans pour régler la crise du logement et de l'itinérance, il semblait sur la bonne voie. La Stratégie promettait de réduire les besoins impérieux en matière de logement et de mettre fin à l'itinérance d'ici 2030.

Promesses tenues? Pas tout à fait! Le rapport de la vérificatrice générale publié la semaine dernière ajoute aux preuves de plus en plus nombreuses que la Stratégie est loin d'atteindre ses objectifs.

Le plus fin des stratèges n'aurait pu prévoir les difficultés qui ont frappé la planète entière au cours des dernières années. La combinaison cataclysmique de la pandémie et de la crise économique a mis en lumière la fragilité du système de logement au Canada. Elle a rendu les loyers déjà hors de prix encore plus inabordables. Elle a poussé de nombreux refuges au point de rupture. Un nombre record de gens meurent dans la rue.

L'inflation et la récession qui se profile à l'horizon laissent présager le pire. Pour de nombreuses personnes, il suffirait d'un accident, d'un diagnostic ou d'un chèque de paie en moins pour qu'elles se retrouvent à la rue.

Il faut rajuster le tir. Maintenant.

Depuis cinq ans, les travailleurs de première ligne peinent à empêcher les gens de passer entre les mailles d'un filet de sécurité qui visiblement s'effrite. Parmi les personnes en situation d'itinérance, les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis sont représentés de façon disproportionnée.

Si la Stratégie identifie les personnes autochtones, les aînées et les handicapées comme des populations prioritaires, elle ne prévoit toutefois aucun mécanisme pour vérifier si ses programmes améliorent réellement la situation de ces populations.

Des études ont révélé que moins de cinq pour cent des nouvelles unités construites grâce aux deux principaux programmes de la Stratégie sont accessibles aux personnes ayant les besoins les plus criants. Il faut se rendre à l'évidence, on rate la cible.

Le temps est venu de procéder à une refonte de la Stratégie pour en corriger les failles et mieux l'arrimer avec la nouvelle réalité.

Nous devons réorienter la Stratégie de façon à ce qu'elle aide les personnes à faible revenu à garder leur logement et à faire face à l'inflation. Il faut donner aux programmes de la Stratégie les outils nécessaires pour combler les besoins particuliers des groupes défavorisés.

Nous devons fournir de meilleurs logements aux personnes autochtones, peu importe où elles vivent. Pour cela, la Stratégie doit avoir une approche sur le logement élaborée pour et par les Autochtones et mettre à la disposition des gouvernements autochtones les ressources nécessaires pour qu'ils puissent répondre aux besoins de leurs communautés.

Nous devons adopter une nouvelle approche qui permet d'augmenter l'offre de logements adéquats. Pour cela, il faut financer la construction, la rénovation et l'achat de logements sans but lucratif, abordables en permanence et offrant une valeur communautaire en échange de l'investissement gouvernemental.

Finalement, la Stratégie doit cristalliser le rôle de leader du gouvernement fédéral et prioriser une approche pangouvernementale afin de trouver des solutions à la crise du logement.

Si nous n'agissons pas maintenant, plus de personnes seront contraintes de vivre dans le froid. Plus de personnes mourront dans la rue cet hiver.

Nous devons faire mieux. Le droit au logement est un droit fondamental de la personne.

Une stratégie révisée est notre meilleure chance d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation d'itinérance et d'insécurité en matière de logement.

Les personnes qui vivent dans nos rues n'ont pas besoin de charité – elles ont besoin que leur gouvernement respecte ses engagements et ses obligations en matière de droits de la personne pour tirer un trait sur l'itinérance.

C'est maintenant ou jamais.

Marie-Josée Houle est la défenseure fédérale du logement, la première personne nommée pour surveiller la situation du logement et de l'itinérance au Canada.

En 2022-2023, la défenseure a été citée dans plus de 50 articles de presse, notamment à la radio, dans la presse écrite et à la télévision.

Surveillance du droit au logement

L'un des rôles de la défenseure fédérale du logement est de suivre les progrès accomplis par le Canada dans la réalisation progressive du droit à un logement adéquat. Le fait de disposer de données complètes, d'outils de surveillance et de cadres fondés sur les droits de la personne nous aidera à voir les progrès accomplis par le Canada et les domaines dans lesquels nous devons encore nous améliorer.

L'intersectionnalité du droit au logement et des droits des personnes en situation de handicap

Cette année, la défenseure fédérale du logement a travaillé en étroite collaboration avec la Commission canadienne des droits de la personne afin d'interagir avec les personnes en situation de handicap et de voir au respect de leurs droits fondamentaux au Canada, notamment leur droit à un logement adéquat.

La Commission est désignée comme Mécanisme national de surveillance (MNS) du Canada, avec pour mandat de surveiller la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) des Nations Unies.

Les détenteurs de droits ont régulièrement fait part au MNS de leur souhait de donner la priorité aux questions de logement et de handicap. Nous travaillons donc ensemble pour coordonner nos efforts afin de créer une approche cohérente, basée sur les droits de la personne, de nos tâches de surveillance respectives.

En juin 2022, la défenseure a participé à une table ronde organisée par la Commission dans le cadre d'un événement parallèle à la réunion des Nations unies des pays qui ont signé la CRDPH. La table ronde virtuelle a mis en lumière l'intersectionnalité du droit au logement et des droits des personnes en situation de handicap au Canada. Cet événement virtuel accessible a été suivi par plus de 100 participants, notamment des panélistes ayant une expertise diversifiée. La discussion a également permis de faire connaître le travail effectué par la défenseure fédérale du logement et du MNS afin de surveiller conjointement cette intersectionnalité des droits.

En décembre 2022, la défenseure s'est jointe au MNS à l'occasion de ses cercles d'apprentissage, dans le but d'écouter les points de vue des personnes en situation de handicap afin de contribuer à l'élaboration de notre travail de suivi commun. C'était l'occasion pour les personnes en situation de handicap de se faire entendre sur cette question. Les discussions qui ont eu lieu lors de cet événement nous ont permis de nous engager directement avec les gens pour élaborer une série d'indicateurs permettant de mesurer l'intersectionnalité entre le droit à un logement adéquat et les droits des personnes en situation de handicap.

Lors de cet événement, nous avons posé la question suivante à tous les participants :

- Selon vous, qu'est-ce que les gouvernements, les prestataires de services et le public doivent mieux comprendre au sujet du droit à un logement adéquat pour les personnes en situation de handicap?
- Pour nous aider à suivre les progrès réalisés en matière de droit au logement pour les personnes en situation de handicap, nous devons savoir : qui n'est pas écouté et quels récits, quelles expériences et quels renseignements qui doivent être ajoutés au tableau.

Les discussions et les points de vue que nous avons entendus lors de cet événement seront essentiels pour nous aider à façonner nos efforts de surveillance conjoints à l'avenir.

Recommandations IX – Personnes en situation de handicap

1. En priorité, élargir les mesures sociales et financières dédiées aux personnes en situation de handicap, ainsi que les logements supervisés, en reconnaissance de leurs besoins uniques et pour garantir qu'elles puissent conserver leur dignité et leur indépendance. Ces mesures doivent être inclusives et permettre aux personnes de maintenir une qualité de vie équivalente à celle des personnes en situation de non handicap. Elles doivent être plus accessibles géographiquement, y compris dans les communautés éloignées et nordiques. Les mesures doivent également tenir compte de l'inflation et des taux d'intérêt.
2. Mettre en place des mesures urgentes pour garantir un logement adéquat aux personnes en situation de handicap. Un logement adéquat est défini comme un logement visitable, sécuritaire, accessible, habitable, culturellement adéquat et abordable. Les mesures à prendre devraient inclure l'élaboration d'une politique publique pour faire face à l'augmentation du coût du logement, y compris, mais sans s'y limiter, la mise en œuvre d'un plafonnement des loyers et l'introduction d'un plus grand nombre de logements hors marché. Toute nouvelle politique devrait être élaborée en collaboration avec des personnes en situation de handicap ayant des expériences de vie diverses et intersectionnelles ainsi que les personnes qui les représentent.
3. Augmenter à 100 % le pourcentage d'unités entièrement accessibles exigé pour les nouvelles constructions afin de recevoir un financement fédéral.
4. Développer une stratégie de logement coordonnée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux afin de déterminer clairement qui est ou n'est pas responsable de fournir des solutions de logement aux personnes en situation de handicap. Les objectifs de la Stratégie nationale sur le logement et de la Loi sur la stratégie nationale sur le logement exigent un effort de collaboration entre les ministères et les administrations afin de répondre adéquatement aux besoins des populations vulnérables, y compris les personnes en situation de handicap. La confusion des compétences ne devrait jamais entraîner la précarité du logement pour les personnes en situation de handicap.
5. Mettre en œuvre une stratégie claire et un calendrier précis pour la désinstitutionnalisation des personnes en situation de handicap, y compris celles qui sont criminalisées et placées dans des établissements inappropriés tels que les hôpitaux, les maisons de retraite ou de soins infirmiers et d'autres établissements de soins de longue durée, en raison d'un manque de services et de soutiens communautaires adéquats. La stratégie de désinstitutionnalisation devrait inclure un cadre dirigé par les personnes en situation de handicap afin de garantir un logement sécuritaire, accessible et abordable dans la communauté, par le biais de logements publics ou d'une allocation de logement, pour les personnes qui quittent les institutions.

La nécessité de disposer de meilleures données

Travailler avec Statistique Canada

En 2022-2023, le Bureau du défenseur fédéral du logement a continué à travailler avec Statistique Canada pour obtenir des données et une interprétation statistique afin d'éclairer la recherche et l'examen des problèmes systémiques de logement par la défenseure. Au cours de l'année, cette collaboration a permis de produire 13 fiches d'information pour compléter la série [Expériences en matière de logement au Canada](#).

L'année dernière a également été marquée par la publication par Statistique Canada des données du recensement de 2021, notamment les données sur le logement, le 21 septembre 2022.

Les fiches d'information et les données du recensement continuent d'illustrer des niveaux disproportionnés de besoins en matière de logement dans les groupes défavorisés. Bien que la collecte de données sur le logement se soit améliorée, notre travail avec Statistique Canada a mis en évidence d'importantes lacunes dans les données afin de pouvoir évaluer avec précision les progrès, ou l'absence de progrès, dans la mise en œuvre du droit à un logement adéquat au Canada.

Pour commencer à combler ces lacunes, le Bureau a proposé des améliorations afin d'éclairer la conception du questionnaire du recensement de 2026. En janvier 2023, le Bureau et Statistique Canada ont également lancé le groupe de travail sur les données, concepts et indicateurs relatifs au droit à un logement adéquat. Cette nouvelle entité aura pour mission de :

- proposer des solutions pour combler les lacunes dans le paysage actuel des données canadiennes relatives au droit à un logement adéquat;
- déterminer des indicateurs pour mesurer la réalisation progressive du droit à un logement adéquat;
- promouvoir l'adoption généralisée d'une approche des données sur le logement fondée sur les droits de la personne, conformément aux exigences législatives de la Loi sur la stratégie nationale sur le logement.

Partage de données avec 211

L'année dernière, nous avons également poursuivi le développement d'un projet de partage de données avec le 211 afin de dresser un portrait plus complet des problèmes systémiques de logement au Canada. Le 211 aide les gens à s'orienter dans les services communautaires, notamment l'aide au logement ou aux problèmes liés à l'itinérance.

- Nous travaillons avec le 211 pour saisir les données des appels qu'il reçoit et qui concernent les problèmes systémiques sur lesquels nous interrogeons les gens lorsqu'ils soumettent des observations. Cela nous permet d'avoir une vision encore plus large des besoins en matière de logement et d'itinérance dans l'ensemble du Canada.
- Le 211 a indiqué que l'année dernière, il a constaté un changement dans l'aide dont les gens avaient besoin. Il a constaté une augmentation du nombre de personnes appelant pour obtenir de l'aide relative à l'éviction, la saisie ou la perte de leur logement, ainsi que pour ne pas avoir d'endroit où vivre ou être en situation d'itinérance.
- Le nombre élevé de personnes perdant leur logement ou se retrouvant en situation d'itinérance s'est accompagné d'un nombre croissant de besoins non satisfaits. Souvent, le 211 a indiqué qu'il n'était pas possible d'orienter les personnes vers de l'aide pour ces questions en raison d'un manque de ressources communautaires, de places dans les refuges ou d'autres formes d'assistance.

À propos de nous

Bref historique du droit au logement au Canada

Le droit à un logement adéquat est un droit de la personne pour tous au Canada. Le droit de la personne à un logement adéquat signifie que toutes les personnes ont le même droit de vivre dans la dignité, dans un foyer sûr et sécurisé. Chaque personne doit pouvoir accéder à un logement qui réponde à ses besoins, sans discrimination ni harcèlement.

Le fait de disposer d'un lieu de vie abordable, adapté et sécuritaire aide les personnes et les familles à réussir et à s'épanouir. Le logement en tant que droit de la personne est une condition préalable importante pour plusieurs autres droits de la personne, notamment les droits à la vie, au travail, à la santé, à la sécurité sociale, au vote et à l'éducation.

Le droit de la personne à un logement adéquat n'est pas un concept nouveau. Il s'agit d'un droit de la personne fondamental reconnu par le droit international, par la création de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Le Canada s'est engagé à réaliser progressivement le droit au logement et à un niveau de vie suffisant en 1976, lors de l'entrée en vigueur du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

L'engagement du Canada en faveur du droit de la personne à un logement adéquat a été réaffirmé en 2019 lorsque le Parlement a adopté la [Loi sur la stratégie nationale sur le logement](#). La Loi reconnaît le logement comme un droit de la personne et engage le gouvernement fédéral à promouvoir la réalisation progressive du droit de la personne à un logement adéquat.

La Loi établit des outils de responsabilisation pour aider à promouvoir et à surveiller le droit au logement au Canada, notamment :

- une [Stratégie nationale sur le logement](#), pour faire progresser la réalisation progressive du droit de la personne à un logement adéquat;
- un [Conseil national du logement](#), dont la défenseure fédérale du logement est membre de droit, chargé de superviser la mise en œuvre de la stratégie;
- une défenseure fédérale du logement, pour promouvoir et protéger le droit au logement au Canada.

Pour en savoir plus :

- [Vidéo : À propos de la Loi sur la stratégie nationale sur le logement](#)
- [Vidéo : Faire progresser le droit au logement pour les détenteurs d'obligations](#)

À propos du Bureau du défenseur fédéral du logement

Le Bureau du défenseur fédéral du logement est un organisme de surveillance indépendant et non partisan, mandaté pour mener des actions concrètes pour résoudre les enjeux de logements inadéquats et d'itinérance au Canada.

Le Bureau du défenseur fédéral du logement, qui se trouve à la Commission canadienne des droits de la personne, soutient la défenseure dans l'exercice de son mandat.

Ensemble, nous veillons à la promotion et la protection le droit au logement au Canada, notamment la réalisation progressive du droit au logement adéquat.

L'objectif du travail de la défenseure est de faire évoluer les principaux enjeux systémiques en matière de logement et de faire progresser le droit au logement pour tous au Canada. Pour ce faire, elle reçoit des observations du public, amplifie les voix des communautés touchées, formule des recommandations visant à améliorer les lois, les politiques et les programmes du Canada en matière de logement et demande au gouvernement de rendre compte de ses obligations en matière de droits de la personne dans le domaine du logement et de l'itinérance.

Le mandat de la défenseure s'appuie sur une approche fondée sur les droits de la personne, laquelle favorise la participation, la responsabilisation, la non-discrimination, l'équité, la transparence, l'autonomisation, l'accessibilité, les relations respectueuses avec les Autochtones et le respect des lois et obligations relatives aux droits de la personne.

Pour en savoir plus :

- [Vidéo : Le droit au logement au Canada](#)
- [Vidéo : Outil d'observations de logement – votre voix compte!](#)

À propos de la défenseure

Marie-Josée Houle a été nommée première défenseure fédérale du logement au Canada en février 2022, marquant un nouveau chapitre dans une carrière définie par son travail dans le secteur du logement abordable et de l'itinérance.

Véritable leader d'expérience, Mme Houle est reconnue pour son activisme communautaire, son expertise en matière de droits de la personne et l'étendue de ses connaissances des systèmes de logement et de lutte contre l'itinérance.

Avant d'être nommée au poste de première défenseure fédérale du logement au Canada, Mme Houle a acquis une vaste expérience en exerçant divers emplois. Elle a notamment travaillé en première ligne dans des coopératives d'habitation ainsi qu'en consultation et en gestion de projets de développement de logements abordables, de même que sur l'examen de règlements, sur des projets de recherche en matière de logement et sur l'élaboration de programmes éducatifs pour des coopératives d'habitation et des organismes sans but lucratif. Elle a également occupé différents postes de haute direction.

Activement impliquée dans la défense des droits à l'échelle nationale, provinciale et communautaire, Mme Houle a milité pour les droits des locataires et pour le secteur du logement sans but lucratif auprès de trois niveaux de gouvernement. Elle a collaboré avec nombre de partenaires du secteur pour favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat, améliorer l'efficacité, influencer les principaux leaders d'opinion, tirer parti des partenariats stratégiques et remédier aux lacunes ainsi qu'aux violations des droits de la personne en matière de logement et d'accès à celui-ci. Il est particulièrement important pour elle de développer un sentiment d'appartenance à la communauté entre les partenaires.

Fervente défenseure des voix marginalisées, Mme Houle préconise la tenue d'un dialogue respectueux et inclusif en créant un environnement où les personnes défavorisées peuvent se faire entendre. Son travail de défense des droits se fait selon une approche intersectionnelle et de lutte contre le racisme. Elle a assuré la liaison avec les fournisseurs de logements autochtones, les promoteurs et les organismes de soutien aux locataires afin de trouver des moyens de devenir de meilleurs alliés, de soutenir leur travail et de faire valoir leur voix.

Mme Houle est née à Val-d'Or, Québec, et a grandi à Edmonton, en Alberta. Elle est titulaire d'une maîtrise en sociologie et en anthropologie sociale de l'Université Dalhousie et d'un baccalauréat en sciences de l'environnement de l'Université de l'Alberta. Elle est parfaitement bilingue en anglais et en français.

Annexe A – Recommandations de la défenseure fédérale du logement en 2022–2023

Les recommandations que la défenseure fédérale du logement a fait à travers l'année 2022-2023 sont incluses tout au long de ce rapport. Elles sont compilées ici et comprennent ce qui suit :

Recommandations I – Stratégie nationale sur le logement

La défenseure fédérale du logement demande au gouvernement fédéral d'apporter les [changements suivants à la Stratégie nationale sur le logement](#) :

- 1. Offrir de meilleurs logements aux personnes autochtones, quel que soit l'endroit où elles vivent.** La Stratégie doit s'attaquer à l'héritage du colonialisme canadien qui perpétue une inégalité systémique en matière de logement pour les personnes autochtones. Ceci comprend :
 - De toute urgence, elle doit soutenir le développement et la mise en œuvre rapides d'une Stratégie sur le logement autochtone en milieu urbain, en milieu rural et dans le Nord, qui est financée de manière adéquate, pour les Autochtones et par les Autochtones.
 - Elle doit veiller à ce que les Stratégies fondées sur les distinctions donnent aux gouvernements autochtones les moyens de répondre aux crises du logement dans leurs communautés.
 - Elle doit respecter les obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne envers les peuples autochtones, en particulier la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation et aux appels à la justice de l'enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.
- 2. Faire en sorte que les programmes soient conçus pour répondre aux besoins des personnes vivant dans des logements inadéquats et de l'itinérance,** et veiller à ce qu'ils donnent des résultats mesurables pour les personnes qui en ont le plus besoin, y compris les groupes prioritaires de la Stratégie. Par exemple :
 - La Stratégie doit élargir l'Allocation canadienne pour le logement à toutes les personnes ayant un besoin impérieux de logement, pour les aider à faire face à l'inflation croissante et à conserver leur logement.
 - La Stratégie doit établir des objectifs, des échéances et des cadres de mesure clairs pour réduire les besoins impérieux de logement et mettre fin à l'itinérance pour toutes les populations prioritaires, et fournir des rapports d'étape réguliers et publics, en utilisant des données désagrégées.

- Ses programmes doivent intégrer une approche intersectionnelle d'analyse comparative entre les sexes plus pour atteindre ceux qui sont les plus marginalisés dans le système de logement actuel, en particulier les femmes et les personnes 2ELGBTQI+ ainsi que les personnes noires, autochtones, racisées, en situation de handicap, les immigrants à faible revenu, les réfugiés et les demandeurs d'asile, les personnes âgées et les jeunes. Les programmes doivent également offrir des avantages égaux à ces groupes; par exemple, en corrigeant le manque d'espaces d'hébergement spécifiques pour les femmes et les personnes de sexe différent. Elle doit appliquer une définition standard du logement abordable basée sur les revenus des ménages ayant un besoin impérieux de logement et en situation d'itinérance — et non sur les loyers moyens du marché ou les revenus moyens de l'ensemble de la population — avec pour objectif que les ménages à faible revenu ne dépensent pas plus de 30 % de leur revenu total sur les frais de logement.
- Elle doit s'appuyer sur le succès de l'Initiative pour la création rapide de logements et des programmes de remplacement du revenu en cas de pandémie — ceux-ci prouvent qu'il est possible de loger les personnes en situation d'itinérance et de réduire les besoins impériaux en matière de logement.

3. Donner la priorité au développement et à l'acquisition d'une offre de logements abordables en permanence et offrant une valeur communautaire. Les recherches montrent que moins de cinq pour cent des unités d'habitation produites par les plus grands programmes d'immobilisations de la SNL sont abordables pour les ménages ayant un besoin impérieux de logement et en situation d'itinérance. Au lieu de financer inutilement ce que le marché produit déjà, les investissements de la SNL doivent rendre la valeur communautaire par le biais de logements abordables, accessibles et adaptés aux personnes exclues du système de logement.

Par exemple :

- Elle doit prendre des mesures immédiates pour mettre fin à la perte de logements abordables, notamment en créant un fonds d'acquisition pour le secteur sans but lucratif et des coopératives afin de préserver l'offre abordable et de contrer la financiarisation.
- Elle doit étendre le soutien aux options de logement très abordables, hors marché, afin de mieux cibler les besoins des personnes en situation de logement inadéquat ou d'itinérance.
- Elle doit rationaliser les programmes pour les rendre plus accessibles aux fournisseurs de logements desservant des groupes défavorisés.

4. Démontrer le rôle de leader du gouvernement fédéral et une approche coordonnée pour impliquer les gouvernements à tous les niveaux dans la résolution de la crise du logement. La Stratégie exige une mesure concertée et un leadership de la part du gouvernement fédéral ainsi que d'autres ordres de gouvernement pour mettre fin à la crise du logement. Cela comprend ce qui suit :

- Elle doit intégrer une approche pangouvernementale au niveau fédéral, tous les ministères travaillant aux côtés de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et de Vers un chez-soi.
- Elle doit intégrer les principes du droit au logement dans toutes les décisions du gouvernement, y compris les mémoires au Cabinet, les présentations au Conseil du Trésor et les instructions de rédaction des nouvelles lois, en s'appuyant sur les leçons tirées du leadership du gouvernement fédéral dans les domaines de l'analyse comparative entre les sexes plus et de la lutte contre le racisme.
- Elle doit maintenir l'Initiative d'aide communautaire aux locataires et prendre d'autres mesures pour soutenir l'engagement significatif des détenteurs de droits dans la conception, le suivi et l'évaluation des programmes et politiques de logement.
- Elle doit reconnaître le rôle de chef de file du gouvernement fédéral dans la collaboration avec les autres ordres de gouvernement afin de respecter les obligations de réaliser progressivement le droit à un logement adéquat.
- Elle doit modifier le cadre de partenariat fédéral-provincial-territorial sur le logement et les accords bilatéraux pour exiger que les provinces et les territoires adoptent une approche du logement fondée sur les droits de la personne, et les aider à respecter leurs obligations en la matière.
- Les programmes tels que Vers un chez-soi et l'Initiative pour la création rapide de logements doivent inclure des conditions relatives aux droits de la personne et fournir les ressources dont les municipalités ont besoin pour répondre à l'itinérance et aux campements dans le respect des droits de la personne.
- Ils doivent établir un cycle d'évaluation et d'amélioration continue conformément à ses obligations en matière de rapports triennaux.

Recommandations II – Budget fédéral 2023

Avant la publication du budget fédéral 2023, la défenseure fédérale du logement a [publié les recommandations suivantes](#) :

1. Que le gouvernement veuille à ce que les initiatives budgétaires en matière de logement visent le respect des engagements du Canada au titre de la Loi sur la stratégie nationale sur le logement afin de favoriser la réalisation progressive du droit à un logement adéquat.
2. Que le gouvernement agisse rapidement pour résoudre la crise du logement chez les personnes autochtones d'un océan à l'autre. Le budget 2023 doit concrétiser l'engagement du gouvernement de soutenir l'élaboration d'une Stratégie sur le logement autochtone en milieux urbains, ruraux et nordiques, pour les Autochtones et par les Autochtones, et d'en assurer le financement à long terme.
3. Que le gouvernement entreprenne une révision en profondeur de la Stratégie nationale sur le logement afin d'en renforcer la démarche globale et de s'assurer que les programmes respectent les engagements en matière de droits de la personne, en particulier pour ceux et celles dont les besoins sont les plus criants.
4. Que le gouvernement fasse preuve de leadership et adopte une démarche coordonnée qui mobilise tous les ordres de gouvernement dans la résolution de la crise du logement.

Recommandations III – Fonds pour accélérer la construction de logements

Afin d'aligner le Fonds pour accélérer la construction de logements avec les obligations en matière de droits de la personne imposées par la Loi sur la stratégie nationale sur le logement, la défenseure fédérale du logement recommande que le Fonds :

1. Accorde la priorité aux besoins des personnes vivant dans des logements inadéquats et de celles en situation d'itinérance, des membres des groupes défavorisés et des Autochtones;
2. Consacre le maximum de ressources disponibles à l'augmentation de la disponibilité de logements adéquats et abordables pour ces groupes à long terme et à la prévention de la perte de logements et de quartiers abordables;
3. Implique de manière significative les communautés touchées, celles qui sont le plus dans le besoin et les Autochtones dans la conception, la mise en œuvre et la surveillance du Fonds;
4. Adopte une approche fondée sur les droits de la personne, avec des objectifs, des échéances et des indicateurs clairs et basés sur les droits de la personne;
5. Collecte des données désagrégées pour permettre de comprendre les défis et de suivre les résultats; et de présenter des soumissions au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées;
6. Assure une collaboration et une coordination des actions entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones dans la mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits de la personne dans le cadre du Fonds.

Recommandations IV – Financiarisation

L'étude d'experts commandée par le Bureau du défenseur fédéral du logement identifie plusieurs mesures pour lutter contre la financiarisation dont cinq mesures phares :

1. Effectuer un suivi de la propriété et mesurer les impacts de la financiarisation;
2. Développer des mécanismes pour définancieriser la propriété;
3. Suspendre les subventions et le soutien aux propriétaires financiarisés;
4. Obliger les fonds de pension publics à promouvoir le bien social en légiférant les fonds de pension;
5. Mettre en place des contrôles des loyers et des mesures de protection des locataires.

La défenseure fédérale du logement invite les décideurs à envisager ces options dans leur recherche de solutions. Lors du panel de la commission HUMA, la défenseure a invité les membres à demander des précisions aux chercheurs et aux autres témoins sur leurs recommandations.

La défenseure reconnaît qu'il s'agit d'un domaine complexe et technique. Le rôle de la défenseure n'est pas de faire des recommandations quant aux politiques précises à adopter. Les parlementaires doivent s'appuyer sur l'expertise du service public pour concevoir des solutions politiques qui respecteront les obligations en matière de droits de la personne.

Lorsqu'ils établissent leurs réponses politiques, les gouvernements doivent placer les droits de la personne au centre de leurs préoccupations.

Les [directives en matière de financiarisation](#) recommandées par le mouvement mondial visant à garantir le droit au logement, The Shift, fournissent également des pistes utiles aux parlementaires.

Recommandations V – Comité des droits de l'enfant des Nations Unies

La défenseure exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de prendre des mesures urgentes pour donner suite aux observations finales du Comité et tout particulièrement à ces deux recommandations relatives au logement :

- **Des mesures et des délais clairs sont nécessaires pour mettre fin à l'itinérance des enfants**

Le Comité a recommandé au Canada de combler ces lacunes en renforçant ses délais et ses priorités pour mettre fin à l'itinérance des enfants et garantir à tous les enfants issus de familles à faible revenu un accès stable à un logement adéquat et abordable à long terme.

- **Réviser les lois sur les évictions pour protéger les droits des enfants**

Le Comité a recommandé au Canada de réviser les lois provinciales et territoriales sur les évictions pour s'assurer qu'elles donnent la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant et que tous les moyens de prévenir les évictions sont mis en œuvre.

Recommandations VI – Femmes et personnes de diverses identités de genre

1. Prendre des mesures urgentes pour mettre en œuvre les appels à la justice lancés par l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, ainsi que les appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation en ce qui concerne l'accès à un logement sécuritaire, abordable et adéquat pour les femmes, les filles, les personnes bispirituelles et les personnes de diverses identités de genre des Premières nations, des Inuits et des Métis.
2. Veiller à ce que les définitions de l'itinérance aux fins de l'élaboration des politiques et programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux reflètent les expériences distinctes de l'itinérance chez les femmes, les filles, les personnes bispirituelles et les personnes de diverses identités de genre, en particulier celles qui sont autochtones.

Recommandations VII – Campements

Les gouvernements et les décideurs à tous les niveaux doivent mettre l'accent sur les droits de la personne et le droit au logement dans leur approche à l'égard des campements. Les rapports recommandent cinq mesures afin que le Canada en fasse plus pour faire respecter les droits des résidents des campements :

1. Cesser de recourir aux forces de l'ordre en réponse aux campements.
2. Fournir du financement et des services à tous les niveaux de gouvernement — pour soutenir les municipalités qui sont confrontées à l'impact disproportionné de la lutte contre l'existence des campements, et pour investir dans des options de logement à court et à long terme et dans des mesures de soutien pour les résidents des campements.
3. Garantir une participation significative des résidents des campements aux décisions qui les concernent.
4. Reconnaître les droits distincts des peuples autochtones et les intégrer à l'élaboration des politiques relatives aux campements.
5. Remédier aux conditions de vie dans les campements et fournir un accès aux services de base comme l'eau potable, les installations sanitaires, l'électricité et le chauffage.

Recommandations VIII – Accessibilité

1. La défenseure fédérale du logement recommande que toutes les nouvelles unités de logement qui bénéficient d'un financement public ou des mesures incitatives répondent aux critères minimaux de visitabilité (entrée de plain-pied, portes et couloirs plus larges et toilettes accessibles aux fauteuils roulants à l'étage d'entrée).
2. La défenseure fédérale du logement demande que toutes les nouvelles unités résidentielles construites au Canada répondent aux critères de la conception universelle ainsi qu'aux exigences minimales du code du bâtiment en matière de conversion de l'accessibilité, afin de permettre des rénovations futures plus faciles, moins complexes sur le plan structurel, moins coûteuses et moins perturbatrices en matière d'accessibilité.
3. La défenseure fédérale du logement demande que les provinces et les territoires adoptent la norme d'accessibilité des logements, en veillant à ce que les normes d'accessibilité soient légalement applicables dans le but d'éliminer et de prévenir les obstacles dans l'environnement bâti pour les personnes en situation de handicap et toutes les personnes qui l'utilisent.

Recommandations IX – Personnes en situation de handicap

1. En priorité, élargir les mesures sociales et financières dédiées aux personnes en situation de handicap, ainsi que les logements supervisés, en reconnaissance de leurs besoins uniques et pour garantir qu'elles puissent conserver leur dignité et leur indépendance. Ces mesures doivent être inclusives et permettre aux personnes de maintenir une qualité de vie équivalente à celle des personnes en situation de non handicap. Elles doivent être plus accessibles géographiquement, y compris dans les communautés éloignées et nordiques. Les mesures doivent également tenir compte de l'inflation et des taux d'intérêt.
2. Mettre en place des mesures urgentes pour garantir un logement adéquat aux personnes en situation de handicap. Un logement adéquat est défini comme un logement visitable, sécuritaire, accessible, habitable, culturellement adéquat et abordable. Les mesures à prendre devraient inclure l'élaboration d'une politique publique pour faire face à l'augmentation du coût du logement, y compris, mais sans s'y limiter, la mise en œuvre d'un plafonnement des loyers et l'introduction d'un plus grand nombre de logements hors marché. Toute nouvelle politique devrait être élaborée en collaboration avec des personnes en situation de handicap ayant des expériences de vie diverses et intersectionnelles et les personnes qui les représentent.
3. Augmenter à 100 % le pourcentage d'unités entièrement accessibles exigé pour les nouvelles constructions afin de recevoir un financement fédéral.
4. Développer une stratégie de logement coordonnée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux afin de déterminer clairement qui est ou n'est pas responsable de fournir des solutions de logement aux personnes en situation de handicap. Les objectifs de la Stratégie nationale sur le logement et de la Loi sur la stratégie nationale sur le logement exigent un effort de collaboration entre les ministères et les administrations afin de répondre adéquatement aux besoins des populations vulnérables, y compris les personnes en situation de handicap. La confusion des compétences ne devrait jamais entraîner la précarité du logement pour les personnes en situation de handicap.
5. Mettre en œuvre une stratégie claire et un calendrier précis pour la désinstitutionnalisation des personnes en situation de handicap, y compris celles qui sont criminalisées et placées dans des établissements inappropriés tels que les hôpitaux, les maisons de retraite ou de soins infirmiers et d'autres établissements de soins de longue durée, en raison d'un manque de services et de soutiens communautaires adéquats. La stratégie de désinstitutionnalisation devrait inclure un cadre dirigé par les personnes en situation de handicap afin de garantir un logement sécuritaire, accessible et abordable dans la communauté, par le biais de logements publics ou d'une allocation de logement, pour les personnes qui quittent les institutions.

Annexe B – Recommandations finales de la défenseure fédérale du logement

Ce rapport donne un aperçu des nombreuses violations du droit au logement au Canada et recommande un certain nombre de solutions. Au cours de la première année du mandat de la défenseure, il est apparu clairement qu'il ne suffit pas d'établir les obstacles au droit au logement et de recommander des solutions. La situation d'urgence du Canada en matière de logement et d'itinérance ne sera résolue efficacement que lorsque les gouvernements s'engageront à prendre des mesures significatives et efficaces.

Les recommandations finales continues dans les sections ci-dessous sont axées sur les mécanismes par lesquels les gouvernements peuvent faire preuve de responsabilité et mettre en œuvre des mesures efficaces pour répondre aux nombreuses autres recommandations de ce rapport que la défenseure a formulées tout au long de l'année 2022-2023.

La Loi sur la stratégie nationale sur le logement a reconnu pour la première fois le droit à un logement adéquat dans le droit national. Pour que ce droit devienne réalité, les gouvernements doivent être responsables de sa mise en œuvre. La dernière série de recommandations de la défenseure est axée sur les mécanismes par lesquels les gouvernements peuvent faire preuve de responsabilité et mettre en œuvre des mesures efficaces pour répondre aux nombreuses autres recommandations de ce rapport.

Recommandations au gouvernement du Canada

La défenseure demande au premier ministre, au ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion, au ministre des Finances, aux autres membres du Cabinet et à tous les parlementaires de reconnaître et de mettre en œuvre le droit fondamental à un logement adéquat, tel qu'il est inscrit dans la Loi sur la stratégie nationale sur le logement.

En 2023, le gouvernement du Canada devrait :

1. Mettre en place une table de concertation au sein du Cabinet pour élaborer un plan d'action pangouvernemental sur la mise en œuvre du droit fondamental à un logement adéquat, conformément à la Loi sur la stratégie nationale sur le logement. Le tableau devrait inclure les ministres dont les portefeuilles ont une incidence sur le logement, tels que la Santé, la Santé mentale et les Dépendances, la Justice, Services aux Autochtones, Relations Couronne-Autochtones, Anciens Combattants Canada, les Affaires intergouvernementales, Emploi et Intégration des personnes handicapées, Familles et Développement social, Immigration, Femmes et Égalité des genres, et les Aînées.

Les éléments clés du plan d'action comprennent ce qui suit :

- A. Adopter une approche pangouvernementale pour répondre à la crise du logement et de l'itinérance, en reconnaissant les liens importants entre l'accès à un logement adéquat et tous les domaines clés de la politique économique et sociale du Canada, y compris la santé, la justice et l'immigration.
- B. Élaborer un mécanisme similaire à l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) pour appliquer les exigences de la réalisation progressive du droit au logement dans tous les budgets, lois, politiques et développements de programmes qui ont une incidence sur le logement et l'itinérance, par exemple par l'entremise de présentations au Conseil du Trésor et de mémoires au Cabinet. Ces exigences comprennent :
- Prendre des mesures efficaces et concrètes;
 - Utiliser toutes les ressources disponibles;
 - Utiliser tous les moyens appropriés, y compris la réglementation;
 - Progresser vers la pleine réalisation du droit au logement le plus rapidement possible;
 - Donner la priorité à ceux qui en ont le plus besoin;
 - Respecter les obligations en matière de droits de la personne ayant un effet immédiat, telles que la non-discrimination et l'absence de régression.
- C. Engagement des membres du cabinet à reconnaître le droit fondamental au logement et à le faire connaître.
- Mentionner le droit dans les prises de parole. Par exemple, dans les communications sur le logement et l'itinérance, remplacer « tout le monde au Canada mérite un endroit sécuritaire et abordable pour se sentir chez soi » par « tout le monde au Canada a droit à un endroit sécuritaire et abordable pour se sentir chez soi ».
 - Lancer une campagne de communication dans les médias traditionnels et sociaux pour informer les Canadiens de leur droit à un logement adéquat.

Recommandations au ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion

La Loi sur la stratégie nationale sur le logement définit la responsabilité du ministre pour répondre aux recommandations de la défenseure fédérale du logement, du Conseil national du logement et des groupes d'examen. En tant que ministre canadien du Logement, de la Diversité et de l'Inclusion, il doit jouer un rôle de premier plan dans la reconnaissance et la mise en œuvre du droit humain à un logement adéquat.

La défenseure demande au ministre de prendre les mesures précises et concrètes suivantes en 2023 pour répondre aux recommandations sur la Stratégie nationale sur le logement, les campements, la financiarisation et l'offre de logements.

1. D'ici à juin 2023, fournir une réponse détaillée aux appels à l'action de la défenseure concernant la Stratégie nationale sur le logement, publiés à l'occasion de la Journée nationale du logement 2022.
2. En 2023, créer et diriger une table de travail chargée de remanier la Stratégie nationale sur le logement en tenant compte des obligations en matière de droits de la personne prévues par la Loi sur la stratégie nationale sur le logement. La défenseure fédérale du logement ainsi que les sous-ministres de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et d'Infrastructure Canada devraient en faire partie.
3. En 2023, charger le sous-ministre de l'Infrastructure de collaborer avec d'autres sous-ministres concernés (comme ceux de la Santé, de la Santé publique, de Services aux Autochtones Canada, des Femmes et de l'Égalité des genres, et d'Emploi et Développement social Canada) afin d'établir et de diriger une table de concertation pour mettre en œuvre l'engagement du Canada à mettre fin à l'itinérance d'ici 2030, en mettant l'accent immédiatement sur la lutte contre les campements en utilisant une approche fondée sur les droits de la personne.
4. En 2023, charger la première dirigeante de la SCHL de collaborer avec le sous-ministre des Finances pour élaborer et mettre en œuvre des mesures visant à lutter contre la financiarisation du logement au Canada, et mettre en œuvre une approche fondée sur les droits de la personne dans le cadre du plan d'offre en logements du Canada. Dans un premier temps, ce groupe recevra et mettra en œuvre les recommandations de la prochaine commission d'examen du Conseil national du logement et de l'étude du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) sur la financiarisation du logement, et contrôlera l'efficacité de ces mesures. Il permettrait également d'élargir et d'affiner le modèle d'offre de logements de la SCHL, en utilisant une approche fondée sur les droits de la personne et axée sur l'offre de logements pour les personnes qui en ont le plus besoin.

Les objectifs potentiels de ce travail pourraient être les suivants :

- A. Travailler avec Statistique Canada et utiliser les données administratives des provinces, des territoires et des municipalités pour créer des modèles détaillés de l'offre de logements, des besoins en logements et des marges de logement, et pour collecter et analyser des données désagrégées sur l'itinérance et le droit à un logement adéquat;
- B. Élargir le plan d'offre en logements du Canada conformément à une approche fondée sur les droits de la personne, en accordant la priorité aux besoins de logement des ménages ayant des besoins de base en matière de logement, des personnes en situation d'itinérance et des membres des groupes prioritaires de la Stratégie nationale sur le logement;
- C. Élargir la définition des besoins de base en matière de logement afin de mieux tenir compte de toutes les composantes du droit au logement;
- D. Élaborer et mettre en œuvre une définition unique, fondée sur les droits, du « logement abordable », qui s'appliquera à tous les programmes de la Stratégie nationale pour le logement et à d'autres programmes de la SCHL, tels que le programme d'assurance hypothécaire APH Select.

Ces organisations devraient adopter une approche pangouvernementale, réunissant les ministères fédéraux concernés, ainsi que leurs homologues provinciaux, territoriaux et municipaux, les organisations autochtones nationales et les représentants des communautés directement touchées par le logement inadéquat et l'itinérance. Conformément à une approche fondée sur les droits de la personne, elles devraient collaborer avec les communautés directement concernées, les membres des groupes défavorisés, la société civile, le secteur du logement communautaire et les intervenants du secteur. Enfin, elles devraient agir dans des délais rapides pour mettre en œuvre des changements urgents et utiliser la Stratégie nationale sur le logement au maximum de son potentiel pour faire face à la crise du logement et de l'itinérance.

Recommandations aux provinces, territoires et municipalités

La Loi sur la stratégie nationale sur le logement reconnaît que le logement est un droit pour tous au Canada et fait de la réalisation progressive de ce droit le fondement de toute politique du logement.

Tous les niveaux de gouvernement, y compris les provinces, les territoires et les municipalités, ont l'obligation de protéger, de respecter et de mettre en œuvre le droit au logement dans leurs domaines de compétence. Ils doivent mettre en œuvre des mesures efficaces, en utilisant au maximum les ressources disponibles et en employant tous les moyens appropriés, pour réaliser le droit à un logement adéquat dans les plus brefs délais, en donnant la priorité à ceux qui en ont le plus besoin.

Pour les provinces et les territoires, cela signifie :

- Fournir les services de logement, de santé et d'aide sociale dont les personnes ont besoin pour sortir de l'itinérance et trouver un logement permanent et accessible;
- Protéger les droits des locataires et préserver l'accessibilité des logements locatifs en réglementant les augmentations de loyer; et
- Veiller à ce que les programmes de sécurité du revenu fournissent des prestations suffisantes pour permettre aux personnes en situation de handicap, aux familles monoparentales et aux autres ménages à faible revenu de s'offrir un logement adéquat et de vivre dans la paix, la sécurité et la dignité.

Pour les municipalités, cela signifie :

- Respecter les droits et la dignité des personnes en situation d'itinérance, y compris celles qui vivent dans des habitats informels, qui sont sans abri et qui vivent dans des campements, et veiller à ce qu'elles disposent des services dont elles ont besoin comme condition préalable à la vie et à la santé, tels que l'eau, les installations sanitaires et la prévention des incendies;
- Réaffecter les investissements au détriment du maintien de l'ordre comme moyen de lutte contre l'itinérance, les crises de santé mentale et la violence entre partenaires intimes, et financer à la place des services communautaires de réponse aux crises et des infrastructures sociales qui favorisent la sécurité de la communauté;
- Utiliser les pouvoirs de planification et de zonage pour donner la priorité au développement et à la préservation de logements abordables et accessibles à ceux qui en ont le plus besoin.

Au cours de l'année à venir, la défenseure fédérale du logement continuera à travailler avec les provinces, les territoires et les municipalités pour les aider à faire progresser le droit au logement et pour veiller à ce que le gouvernement fédéral fournisse les ressources et les pouvoirs dont les gouvernements infranationaux ont besoin pour respecter leurs obligations en matière de droits de la personne.